

Chapitre 8

Recommandations

Ce chapitre propose dix mesures de politiques à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la croissance, de la création d'emplois et des inégalités en Afrique. Elles sont articulées autour de trois piliers : développement économique durable ; développement social ; et développement institutionnel. Pour entretenir leurs dynamiques économiques, les gouvernements africains disposent de quatre leviers : optimisation des investissements ; diversification des exportations ; renforcement des liens entre zones rurales et urbaines ; et « verdissement » de la croissance. Les mesures relatives au développement social portent sur l'éducation et les compétences, la protection sociale et la couverture médicale. Sur le plan du développement des institutions, les gouvernements doivent dresser un bilan des engagements avec leurs partenaires internationaux et œuvrer pour le renforcement de l'intégration régionale, de la mobilisation des ressources intérieures, de la gouvernance économique et politique et des capacités institutionnelles et statistiques. Ces dix recommandations sont déclinées en actions concrètes en appui à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et ceux du développement durable. Elles évaluent la façon d'améliorer les données statistiques et de mieux quantifier l'incidence des politiques menées.

EFFET BRE B N E

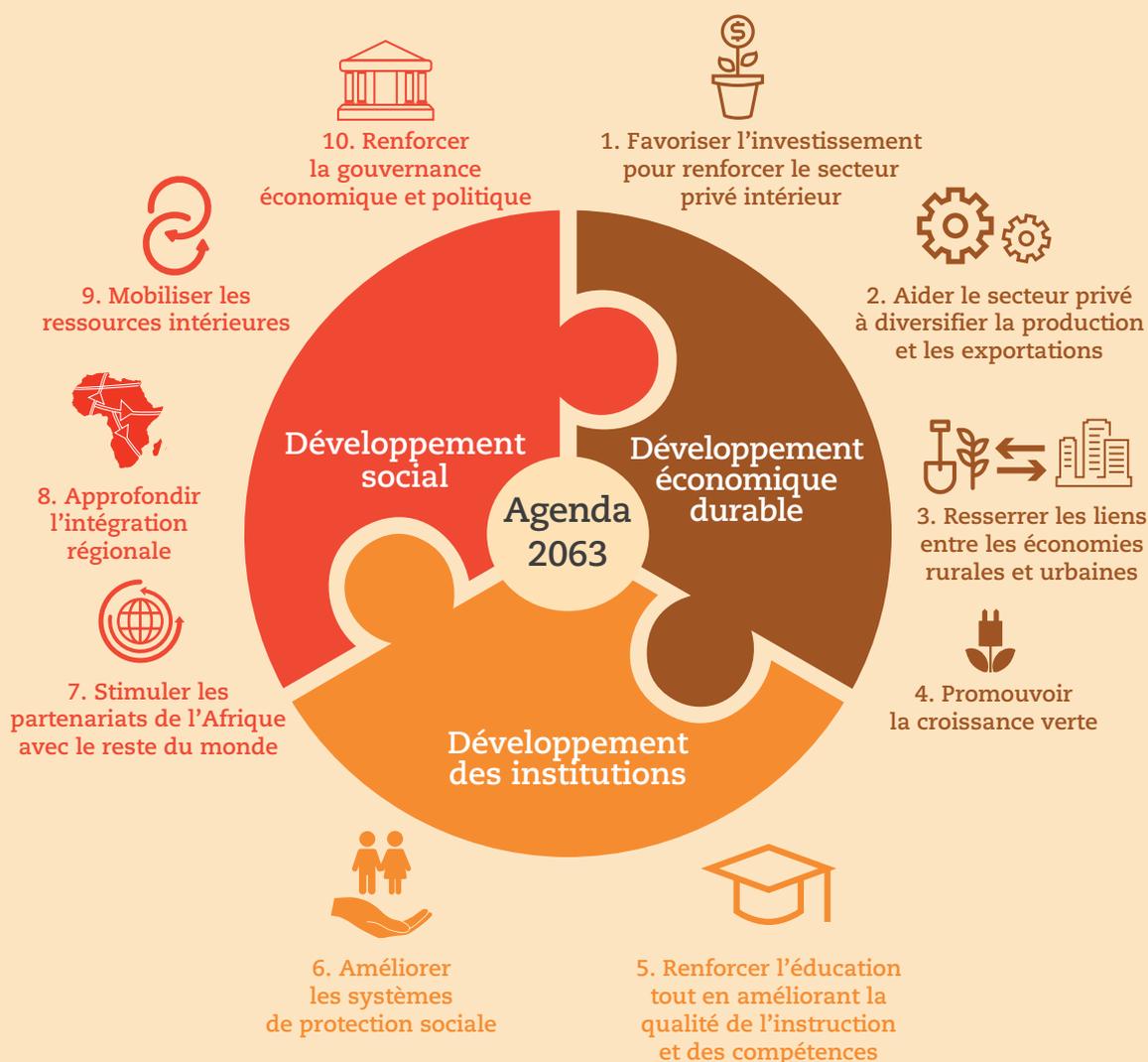
Le programme d'action pour le développement de l'Afrique passe par des stratégies intégrant une approche globale, plurielle et adaptée aux différents contextes. Les acteurs à tous les niveaux doivent y contribuer – institutions panafricaines, communautés régionales, autorités nationales, infranationales et locales, secteur privé local, citoyens africains et partenaires internationaux. La production de données de qualité est fondamentale pour suivre, évaluer et ajuster les politiques de développement des pays. Pour installer un développement inclusif et durable, ces stratégies doivent également s'attacher au développement social et institutionnel et ne plus être uniquement axées sur un soutien à l'activité économique.

Les politiques d'appui au **développement économique durable** doivent avoir pour objectif de dynamiser le secteur privé local, indispensable à la diversification de la production et des paniers d'exportation. Il faut pour cela profiter des avantages comparatifs locaux, renforcer les liens entre investissements étrangers et économies locales, et optimiser l'efficacité des institutions et des investissements publics. Réformer la propriété, la planification et la gestion foncières et créer des villes intermédiaires durables permettront de resserrer les liens entre économies rurales et urbaines. Le « verdissement » des activités économiques aidera les pays à croître plus durablement, créer des emplois et mieux éliminer la pauvreté en utilisant les ressources naturelles de manière responsable.

Les pays peuvent soutenir le **développement social** en assurant un accès universel à une éducation et une formation technique et professionnelle de qualité. La recherche de synergies accrues avec le secteur privé permettra d'aligner les profils sur les attentes du marché du travail. Le développement social dépend également de l'extension de systèmes de santé et de protection sociale inclusifs et financièrement viables.

Le **développement institutionnel** est indispensable à la mise en œuvre de politiques fortes pour assurer une croissance inclusive. Les décideurs doivent respecter leurs engagements en matière d'intégration régionale. La réforme de l'administration fiscale peut aider à la mobilisation de ressources intérieures. Améliorer les partenariats mondiaux peut aider à renforcer les capacités et participer à la lutte contre les flux financiers illicites et d'autres pratiques préjudiciables. Enfin, la mise en œuvre du programme de réformes de l'Afrique exige d'améliorer les capacités gouvernementales, les responsabilités, la transparence et la coordination ainsi que de promouvoir la bonne gouvernance institutionnelle.

3 axes prioritaires et 10 recommandations



Introduction

Complexes, les modèles de croissance, de création d'emplois et d'inégalités en Afrique varient d'une région à l'autre. À l'échelle du continent, la tendance est à une croissance résiliente mais qui ne crée pas d'emplois et ne contribue que faiblement au recul des inégalités. Si, dans certaines régions, la croissance a rimé avec exacerbation des inégalités, dans d'autres, elle a eu un effet inverse.

Les gouvernements africains doivent se doter de politiques beaucoup plus fortes pour répondre aux aspirations de l'Agenda 2063 pour une « Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » et réaliser les objectifs de son premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023.

Ce chapitre propose dix mesures à mettre en œuvre pour améliorer la croissance, créer des emplois et réduire les inégalités. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette série de recommandations porte sur des enjeux fondamentaux pour la plupart des pays d'Afrique (tableau 8.1) et est articulée autour de trois piliers : le développement économique durable ; le développement social ; et le développement institutionnel. Elles ont été conçues en fonction des défis soulevés par les méga-tendances présentées au chapitre 2 et des principaux objectifs de l'Agenda 2063. Elles tiennent également compte des cinq dimensions de l'Agenda 2030 pour un développement durable : l'humanité, la prospérité, la planète, les partenariats et la paix. L'annexe 8.A1 met en relation ces dix mesures avec les objectifs de l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable (ODD), et les méga-tendances.

Tableau 8.1. Dix mesures à engager en Afrique

Développement économique durable	Développement social	Développement des institutions
1. Favoriser l'investissement intérieur	5. Renforcer et améliorer l'accès à l'éducation	7. Améliorer les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde
2. Diversifier les exportations	6. Renforcer les systèmes de protection sociale, y compris pour le travail et la santé	8. Approfondir l'intégration régionale
3. Renforcer les liens rural-urbain		9. Mobiliser les ressources intérieures
4. Encourager la croissance verte		10. Renforcer la gouvernance économique et politique

Pour être inclusive, la croissance exige des stratégies de développement solides, qui seront forcément différentes selon les pays. Les politiques doivent être participatives, adaptées aux territoires, plurisectorielles et suivre une démarche holistique et coordonnée. Tous les acteurs concernés doivent prendre part au suivi, à l'évaluation et à la reformulation des politiques pour garantir une mise en œuvre effective. Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes doivent être clairement intégrés dans les stratégies nationales afin d'en assurer la cohérence, l'exécution et la révision post-évaluation. Pour être déployées de manière adaptée, les politiques doivent être conduites par le bon échelon de gouvernement, en concertation avec les autres responsables nationaux et les partenaires au développement, conformément aux principes de valeur ajoutée et de subsidiarité inscrits dans le premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Les stratégies de développement et le programme d'action de l'Afrique en faveur de l'intégration doivent progresser au même rythme.

PILIER I : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local

Constats :

- L'investissement public est souvent insuffisant et l'investissement privé reste faible. Entre 2009 et 2016, l'investissement privé représentait en moyenne 15 % seulement du produit intérieur brut (PIB).
- Les taux d'intérêt et les primes de risque sont en général trop élevés pour permettre aux entreprises d'emprunter et d'investir (BAfD/OCDE/PNUD, 2017 ; CNUCED, 2014).
- Le manque d'accès aux moyens de financement, aux infrastructures de commercialisation et la fiabilité de la demande empêchent même les entreprises les plus productives du secteur informel de maintenir un niveau suffisant de rentabilité pour innover.
- Les apports d'investissements directs étrangers (IDE) ne se traduisent pas par des liens solides ou des transferts de connaissances avec les entreprises locales.
- L'investissement public joue un rôle clé en Afrique : en 2016, 42 % des projets d'infrastructure sur le continent ont été financés par les gouvernements (ICA, 2017).

Mesures préconisées :

Simplifier les conditions d'investissement des entreprises locales :

- ▶ Améliorer l'environnement des affaires ;
- ▶ Fournir des biens publics aux regroupements d'entreprises ;
- ▶ Faciliter l'octroi de crédits en réduisant le coût de l'emprunt et en promouvant les services d'intermédiation financière.

Veiller à la cohérence entre les stratégies de promotion des IDE et les capacités des entreprises locales :

- ▶ Renforcer les capacités des entreprises locales à répondre aux exigences des investisseurs étrangers ;
- ▶ Orienter les investissements étrangers de manière à soutenir la productivité, la technologie et le savoir-faire des entreprises locales.

Profiter de l'épargne intérieure et des transferts des migrants pour augmenter l'investissement :

- ▶ Promouvoir l'épargne de longue durée tout en élargissant la gamme des instruments d'épargne ;
- ▶ Attirer l'épargne de la diaspora à travers des institutions et des projets d'investissement dédiés.

Rendre l'investissement public plus efficace :

- ▶ Améliorer les règles de passation des marchés publics pour récompenser et encourager la compétitivité ;
- ▶ Adapter les investissements aux capacités institutionnelles locales et aux types de projet.

Simplifier les conditions d'investissement des entreprises locales

► Améliorer l'environnement des affaires pour permettre aux entreprises d'investir davantage.

Toutes les entreprises – petites ou grandes, étrangères ou nationales – doivent pouvoir compter sur un climat d'investissement favorable (voir par exemple le *Cadre d'action pour l'investissement* de l'OCDE [OCDE, 2015a]). Les initiatives de coopération internationale telles que le partenariat « Compact with Africa » du G20 peuvent aider les pays à améliorer les instruments et les conditions de financement de l'investissement privé.

- La fiabilité garantie du cadre général d'investissement est cruciale pour inciter les investisseurs nationaux et étrangers à s'engager. Deux grands facteurs vont y contribuer : la prévisibilité de la réglementation économique et la stabilité de la fiscalité. Des impôts prévisibles, transparents et équitables importent souvent plus pour les investisseurs que les exemptions temporaires ou d'autres incitations (voir par exemple l'Action 9). Les mesures suivantes doivent faire partie des priorités :
 - Créer des réglementations et des institutions fiables, y compris en renforçant les cadres juridiques et réglementaires dans le but de réduire les incertitudes ;
 - Instituer des mécanismes de protection des investisseurs et de résolution des différends (pour les investisseurs nationaux et étrangers) ;
 - Uniformiser les contrats, à l'image des clauses et dispositions des partenariats public-privé (PPP) (BAfD/FMI/Banque mondiale, 2017).
- Réaliser des enquêtes approfondies à intervalles réguliers pour fournir aux décideurs des éléments sur les difficultés et les besoins des entreprises locales souhaitant moderniser leurs modes de production et leurs produits. L'introduction de modules spécifiques pour les employeurs et les travailleurs à leur compte dans les enquêtes sur la population active (à l'image des enquêtes 1-2-3 [Cling et al., 2014]) permettra de réunir ce type d'informations exhaustives à moindre coût.

► Se servir de l'investissement public pour fournir des biens publics aux regroupements d'entreprises

- Les gouvernements doivent investir dans les infrastructures d'énergie et de transport, apporter d'autres formes de soutien (comme la formation aux compétences), faciliter les procédures d'import-export et promouvoir les liens entre regroupements d'entreprises et économies locales. Le gouvernement sud-africain a financé l'intégration des entreprises dans les régions industrielles, permettant ainsi le développement de regroupements d'entreprises (Morris et Barnes, 2006). Le Maroc a su exploiter les infrastructures existantes du port de Tanger-Med pour organiser un pôle automobile et aéronautique compétitif en impliquant des multinationales et des entreprises locales ainsi que les autorités locales et centrales.

► Faciliter l'octroi de crédits en réduisant le coût de l'emprunt et en promouvant les services d'intermédiation financière.

- En Afrique de l'Est, des innovations comme M-Pesa pour le transfert d'argent via les téléphones mobiles donnent accès à des plateformes en ligne et des services dématérialisés. Elles ont ouvert la voie à une nouvelle forme d'intermédiation financière s'appuyant sur la technologie mobile (micro-assurance ou comptes d'épargne par exemple) et créé ainsi de nouvelles niches. Cela a positivement rejailli sur la rentabilité des microentreprises, le volume des échanges et les taux de survie (Oosthuizen et al., 2016). Il est avéré que plus une entreprise se développe,

plus elle a intérêt à rejoindre le secteur formel, notamment pour accéder au crédit (Gelb et al. 2009 ; Amin et Islam, 2015).

- Les institutions de financement du développement (IFD) peuvent investir dans des institutions de microfinance (IMF) qui, parallèlement aux banques commerciales, accordent des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME). En Angola, Norfund et d'autres soutiennent ainsi un fonds de placement privé, le Fundo de Investimento Privado Angola, en octroyant jusqu'à 8 millions de dollars (USD) pour des investissements distincts dans des PME, en particulier à des fins de développement d'un projet, de privatisation ou s'il s'agit de start-up. Les IFD doivent attirer des capitaux privés pour améliorer l'offre de crédits commerciaux (voir par exemple OCDE, 2018a).

Veiller à la cohérence entre les stratégies de promotion des IDE et les capacités des entreprises locales

Les apports d'IDE ont un impact plus durable sur la croissance et la productivité lorsque les entreprises étrangères contribuent au développement du secteur privé local.

► Renforcer les capacités des entreprises locales à répondre aux attentes et aux exigences des investisseurs étrangers.

- Un soutien financier direct ou des transferts de technologie peuvent améliorer les techniques et pratiques de production, de gestion et de commercialisation des entreprises. Les entreprises nationales peuvent se mettre en conformité avec les normes commerciales et les spécifications internationales de produits ainsi qu'adapter leurs processus de production à la demande mondiale. L'aide publique au développement (APD) et les partenaires au développement peuvent contribuer à l'amélioration des produits en soutenant des initiatives de labels qualité.

► Orienter les investissements étrangers de manière à soutenir la productivité, la technologie et le savoir-faire des entreprises locales.

- Les autorités nationales et locales peuvent œuvrer ensemble pour attirer des IDE, à l'image de ce qui a été fait au Maroc avec le pôle logistique et automobile de Tanger (chapitre 6) : les entreprises locales progressent lentement dans la chaîne d'approvisionnement en collaborant avec les leaders du secteur et bénéficient d'une aide sur mesure des autorités nationales et locales.
- Les retours sur investissement sont supérieurs lorsque les entreprises locales peuvent utiliser librement les technologies disponibles ou acquérir des technologies par le biais d'accords de licence avec les entreprises leaders. Les retombées en termes de productivité de la participation à des chaînes de valeur mondiales (CVM) semblent ainsi plus solides en cas de co-entreprises que lorsqu'il s'agit d'entreprises étrangères (Farole, 2016).

Profiter de l'épargne intérieure et des transferts des migrants pour augmenter l'investissement

► Promouvoir l'épargne de longue durée tout en élargissant la gamme des instruments d'épargne.

- L'accroissement de l'investissement intérieur est lié à une propension accrue à épargner et à la multiplication des solutions de marché. Les décideurs et les

institutions financières doivent tenter d'orienter cette épargne vers des actifs à plus long terme afin de pouvoir développer l'offre de crédit sans déstabiliser leurs bilans.

- Dans les pays dotés de marchés de capitaux profonds, les PME et les jeunes entreprises peuvent être cotées en bourse, à l'image de la plateforme axée sur les PME de la bourse de Johannesburg. Le Rwanda vient de supprimer les frais de cotation pour les PME (23 000 USD) et entend subventionner le recours à des conseillers en transaction, des services de courtage et des services juridiques (Esiara, 2018).

► **Attirer l'épargne de la diaspora à travers des institutions et des projets d'investissement dédiés.**

- La politique du Maroc en matière d'investissement de sa diaspora a été globalement efficace, notamment dans le secteur du logement (OCDE, 2017a). Le Ghana s'est également doté d'un nouveau service pour gérer les investissements de sa diaspora (ONUDI, 2013). Maurice a développé un système pour la diaspora (« Diaspora Scheme ») pour faciliter le retour et les investissements de la diaspora dans le pays. L'Éthiopie et le Nigéria ont quant à eux créé des obligations de la diaspora, mais les taux de souscription ont été décevants.

Rendre l'investissement public plus efficace

► **Améliorer les règles de passation des marchés pour récompenser et encourager la compétitivité.**

- Les pouvoirs publics doivent optimiser leurs procédures de passation de marchés et leurs critères de récompense de la compétitivité et de l'efficacité, au lieu de se baser uniquement sur des critères de coût. Ils doivent aussi mieux préparer les projets d'investissement public et renforcer les mécanismes de transparence, de suivi et d'évaluation.

► **Adapter les modes d'investissement aux capacités institutionnelles locales et aux types de projet.**

- Les partenariats public-privé peuvent rendre la conception et la mise en œuvre des projets plus efficaces et entraîner ce faisant de substantielles économies. Mais ils exigent une véritable implication et une réelle expertise de la puissance publique. Le modèle de PPP ayant présidé à la construction de la centrale solaire de Ouarzazate, au Maroc, illustre bien la manière dont les partenaires clés peuvent être mobilisés (Climate Policy Initiative, 2012).
- Les gouvernements peuvent opter pour des modes de gouvernance des projets d'infrastructure autres que les PPP. Cela va de la prestation directe, où ils gèrent le projet de A à Z, à la privatisation, où ils ne conservent que leur rôle réglementaire, en passant par la conclusion de marchés pour certaines phases et opérations. Pour les projets plus complexes, il conviendra de donner des moyens suffisants aux régulateurs et de veiller à désigner une autorité judiciaire indépendante pour gérer les éventuels différends (Kappel, Pfeiffer et Reisen, 2017).

Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations

Constats :

- Les ressources naturelles et les produits agricoles composent l'essentiel du panier d'exportations de l'Afrique.
- Les biens intermédiaires et d'équipement représentent 49 % des importations du continent, à comparer à 55 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC) et à 64 % dans les pays en développement d'Asie.
- La plupart des initiatives de promotion des exportations dans la région ont achoppé sur certaines limites.

Mesures préconisées :

Concevoir des stratégies d'exportation en rapport avec le potentiel du pays :

- ▶ Asseoir les stratégies d'exportation sur les avantages comparatifs ;
- ▶ Évaluer périodiquement l'approche du gouvernement, les avantages comparatifs évoluant avec le temps ;
- ▶ Faciliter les échanges.

Faciliter l'accès aux biens intermédiaires et d'équipement :

- ▶ Réduire les barrières à l'importation pour les intrants intermédiaires et d'équipement essentiels non produits localement ;
- ▶ Appliquer des droits de douane appropriés pour diminuer le coût des intrants importés.

Donner des moyens d'action aux organismes publics :

- ▶ Doter les organismes chargés de la promotion des exportations et de l'investissement de financements et de structures de gouvernance adaptés ;
- ▶ Donner des objectifs clairs aux organismes chargés de la promotion des exportations.

En diversifiant ses produits et ses paniers d'exportation, l'Afrique pourra tirer encore plus parti de son intégration à l'économie mondiale (chapitre 1). Cette diversification économique exige une approche systémique fondée sur des stratégies ancrées dans une vision de long terme, partagée par les acteurs publics et privés. Ces stratégies doivent définir des priorités de développement adaptées à la spécificité des contextes locaux (OCDE, 2013). La Stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) repose ainsi sur le principe d'une implication des acteurs publics et privés. L'un de ses objectifs vise à s'affranchir des exportations de produits de base et de porter à 60 % la part des biens intermédiaires dans le total des exportations de produits manufacturés.

Concevoir des stratégies d'exportation en rapport avec le potentiel du pays

▶ Asseoir les stratégies d'exportation sur les avantages comparatifs.

- Les pays africains possédant un ou plusieurs avantages comparatifs peuvent se spécialiser dans certains maillons des chaînes de valeur mondiales. En investissant dans les compétences et les infrastructures et en établissant des liens d'approvisionnement entre les entreprises nationales travaillant dans le coton, le textile et l'habillement, l'Éthiopie a pu développer tout un secteur exportateur.



- Maurice a su faire émerger des entreprises compétitives sur les marchés mondiaux dans le secteur du sucre, du thon et du textile, tandis que l'Afrique du Sud s'est spécialisée dans l'automobile et la transformation des produits agricoles. Ces pays se sont appuyés sur leurs viviers de compétences, leurs dotations naturelles et leur accès préférentiel à des marchés clés. À l'inverse, le Botswana et le Ghana se sont attachés à progresser dans les chaînes de valeur du diamant et des fruits frais, au cœur de leurs secteurs exportateurs respectifs.

► **Évaluer périodiquement les stratégies, les avantages comparatifs évoluant avec le temps.**

- Une remise à plat des stratégies industrielles permet de moderniser progressivement les capacités sectorielles et de réagir à l'évolution inéluctable des avantages comparatifs d'un pays et de la conjoncture internationale. Maurice s'est par exemple dans un premier temps employé à soutenir les secteurs du sucre, du thon et du textile dont les produits étaient destinés à l'Union européenne (UE), avant de développer ses activités dans la logistique, les services financiers et l'économie bleue (en particulier le tourisme).

► **Faciliter les échanges entre l'Afrique et les autres continents.**

- Pour faciliter les échanges, les pouvoirs publics doivent améliorer les performances sur le plan de la logistique et des douanes, les infrastructures commerciales et la fiabilité de l'approvisionnement électrique (Lopez Gonzalez, Kowalski et Achard, 2015). Plusieurs partenaires au développement contribuent au renforcement des capacités des pays afin d'améliorer la qualité des produits d'exportation et le respect des normes internationales, en particulier en matière de sécurité alimentaire et de pesticides.

Faciliter l'accès aux biens intermédiaires et d'équipement

► **Réduire les barrières à l'importation pour les intrants intermédiaires et d'équipement essentiels non produits localement.**

- L'abaissement des droits de douane frappant les intrants intermédiaires et les biens d'équipement indispensables à l'industrialisation peut renforcer la compétitivité des producteurs africains. Les gouvernements africains peuvent également faciliter ces importations stratégiques en réduisant les délais d'octroi des licences d'importation et d'accès à ces intrants.

► **Appliquer des droits de douane appropriés pour diminuer le coût des intrants importés.**

- L'application de droits de douane appropriés en fonction de l'utilisation finale des produits peut renforcer la compétitivité des entreprises manufacturières. Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) par exemple, pratiquement 400 intrants industriels sont considérés comme des produits finis et taxés à un taux supérieur, à cause d'erreurs de nomenclature des lignes tarifaires (Frazer, 2017). Une classification internationale reconnue, à l'image des grandes catégories économiques, permettrait de réorganiser les produits.

Donner des moyens d'action aux organismes publics pour diversifier les exportations

► **Doter les organismes, chargés de la promotion des exportations et de l'investissement, de financements et de structures de gouvernance adaptés.**

- Les organismes chargés de la promotion des exportations et de l'investissement ont un rôle important à jouer dans une approche systémique de la transformation

de la production. Leurs mandats sont vastes : octroi d'une assistance financière (crédit, assurance), production d'informations commerciales, construction d'une image de marque nationale, promotion des IDE dans les secteurs stratégiques, suivi des investisseurs et renforcement de la présence à l'international.

- Le financement d'agences de promotion des exportations (APE) est rentable : en Afrique, le taux de rendement marginal d'une hausse de 1 % des budgets des APE peut équivaloir à une hausse des exportations pouvant aller de 0.05 % (Botswana) à 0.14 % (Ouganda) (ITC, 2016).

► **Donner des objectifs clairs aux APE, calés sur les objectifs industriels et les priorités de développement économique du pays.**

- Selon des données d'expérience internationale, les APE sont plus efficaces pour faciliter la diversification des exportations que pour augmenter les volumes de produits exportés. De même qu'elles parviennent mieux à optimiser les performances des exportateurs historiques qu'à inciter des acteurs à s'ouvrir sur l'extérieur.
- La représentation du secteur privé dans les conseils des APE lui donnerait plus de poids lors de la prise de décisions stratégiques (ITC, 2016). Obliger les entreprises privées à verser des honoraires pour les services des APE permet de garantir la qualité des services et l'alignement des activités sur les intérêts des entrepreneurs. Mais ces honoraires doivent rester modestes pour ne pas exclure les PME.

Action 3 : Resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines

Constats :

- L'urbanisation peut jouer un rôle décisif dans la transformation économique de l'Afrique (chapitre 2, méga-tendance 4) : au-delà d'une dynamique et de taux d'urbanisation variables d'un pays à l'autre, au moins 50 % des Africains devraient résider en milieu urbain à l'horizon 2035.
- Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le droit coutumier régit la propriété foncière. Seulement 10 % environ des terres rurales y sont enregistrées. Au Malawi, plus de 90 % des terres sont soumises au droit coutumier (Byamugisha, 2013).
- La plupart des gouvernements locaux n'ont pas de systèmes de cadastre ou de registres des terres, ce qui complique la collecte de données sur les revenus fonciers ou la certification des mutations de propriété. Selon une enquête de 2015, seuls 20 pays lèvent des impôts locaux sur les propriétés foncières (BAFD/OCDE/PNUD, 2015).
- Les investissements dans les infrastructures urbaines en Afrique subsaharienne sont restés constants depuis 1960, à moins de 20 % du PIB (contre 42 % dans les pays en développement d'Asie) (Lall, Henderson et Venables, 2017).
- Trois facteurs freinent l'urbanisation de l'Afrique : la surpopulation, le manque d'accès aux biens publics et l'absence de connectivité. Même si la situation varie d'un pays à l'autre, près de 62 % des citoyens africains résident dans des bidonvilles, privés d'une alimentation fiable en eau, de services d'assainissement et d'électricité et de transports bon marché, ce qui limite leurs possibilités d'accéder à l'emploi et à des activités commerciales.

Mesures préconisées :

Réformer la propriété foncière et la gestion des terres :

- ▶ Simplifier les règles régissant la propriété et l'utilisation des terres, en particulier pour les femmes ;
- ▶ Améliorer les systèmes d'information et de gestion des terres, en adoptant des solutions technologiques bon marché et adaptables ;
- ▶ Opter pour une approche participative de la gestion des terres urbaines et de la fourniture de biens publics.

Moderniser les infrastructures et les services dans les zones urbaines :

- ▶ Investir dans des infrastructures et des services bon marché, inclusifs, durables et adaptés aux besoins de la population locale ;
- ▶ Investir dans des réseaux publics de transport pour réduire la ségrégation et les inégalités spatiales ;
- ▶ Coupler les investissements dans les zones urbaines à des environnements porteurs en milieu rural.

Renforcer les liens villes-zones rurales en soutenant l'essor durable des villes secondaires :

- ▶ Développer les villes intermédiaires pour accroître la productivité des zones rurales et resserrer les liens entre le milieu urbain et le monde rural.

Réformer la propriété foncière et la gestion des terres

- ▶ **Simplifier les règles régissant la propriété et l'utilisation des terres afin de stimuler la productivité et l'investissement et de réduire les inégalités (en reconnaissant le droit coutumier et en visant l'égalité hommes-femmes).**
 - En plus de mettre en place les cadres juridiques nécessaires, les gouvernements doivent s'assurer que la loi est respectée et que les réformes sont correctement mises en œuvre pour éviter d'exacerber les inégalités. La société civile et les partenaires au développement peuvent aider les pouvoirs publics à cet égard (OCDE, 2016a).
 - En Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété des terres agricoles a entraîné une hausse de la productivité et incité les agriculteurs à investir (Byamugisha, 2013). Le programme peu onéreux de certification de terres déployé par l'Éthiopie en 2003, principalement par le biais de comités infrarégionaux, a délivré 20 millions de titres de propriété et a permis à davantage de femmes d'accéder aux terres (Quisumbing et Kumar, 2014, p. 407).
- ▶ **Améliorer les systèmes d'information et de gestion des terres, en adoptant des solutions technologiques bon marché et adaptables.**
 - Une administration foncière excessivement centralisée peut limiter l'accès des populations rurales et à faible revenu aux services et, partant, amoindrir leur protection juridique. La Zambie s'efforce pour cela de décentraliser ses procédures d'administration foncière (Corrigan, 2016). La Namibie a introduit en 2002 un système d'enregistrement des terres communales et des conseils des terres communales : en 2014, 160 000 parcelles avaient été cadastrées et 82 000 titres fonciers enregistrés dans les zones communales (GIZ, 2013 ; Kasita, 2011).
 - Au Burkina Faso, un projet reposant sur des images satellites à très haute résolution spatiale a permis de cartographier finement le territoire. Des projets identiques sont en cours dans d'autres pays.

► **Opter pour une approche participative de la gestion des terres urbaines et de la fourniture de biens publics.**

- La planification et la réforme foncières doivent viser à réduire les inégalités spatiales, de revenu et de genre. Les gouvernements doivent fournir des logements salubres à prix abordables et allouer suffisamment d'espace pour bâtir les infrastructures de transport reliant les zones périurbaines, là où se trouvent la plupart des habitats informels (Locke et Henley, 2016).
- Les responsables de l'urbanisme doivent également éviter les approches strictement descendantes et inciter les citoyens à prendre part aux décisions. Un programme couvrant cinq villes intermédiaires en Ouganda a ainsi bénéficié de l'implication des populations, débouchant sur la modernisation de l'habitat et la sécurisation du droit d'occupation de milliers d'habitants informels (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- Avec l'extension des terres urbaines disponibles et des possibilités de mise en valeur, des mécanismes de valorisation foncière permettraient à l'État et aux promoteurs privés de récupérer leurs investissements (Berrisford, 2013).

Moderniser les infrastructures et les services dans les zones urbaines

► **Investir dans des infrastructures et des services bon marché, inclusifs, durables et adaptés aux besoins de la population locale.** La fourniture de biens publics et d'infrastructures adaptées peut conforter les dynamiques d'agglomération dans les villes et améliorer les économies d'échelle.

- Les plans de déploiement des infrastructures urbaines doivent être inclusifs et éviter d'exacerber les inégalités hommes-femmes. Ils doivent ainsi réduire l'éloignement des sources d'eau et faire en sorte que les rues soient correctement éclairées pour déjouer les risques d'agression sexuelle à l'encontre des femmes et des filles et d'autres formes de violence.
- Au moins 45 % des zones urbaines doivent être consacrés à des espaces publics (routes et espaces verts) – contre seulement 20 % environ aujourd'hui en Afrique (ONU-Habitat, 2013).

► **Investir dans des réseaux publics de transport pour réduire la ségrégation et les inégalités spatiales.**

- Le déploiement de systèmes de transport accessibles peut faciliter la recherche d'emplois par les citadins pauvres et atténuer la ségrégation spatiale, en particulier en milieu urbain. À Addis-Abeba, le système de métro léger relie les banlieues industrielles au centre-ville. Ce moyen de transport bon marché a accru l'intensité de la recherche d'emplois tout en diminuant la probabilité de voir les gens accepter un travail temporaire et informel. À Lagos, le système de transit rapide par bus a stabilisé les prix du transport, réduits de 30 % (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

► **Coupler les investissements dans les zones urbaines à des environnements porteurs en milieu rural.**

- Les autorités régionales et nationales peuvent s'engager auprès des administrations locales et coordonner leurs actions avec elles pour déployer des politiques territoriales transcendant les frontières administratives urbaines. Grâce aux nouveaux outils reposant sur les systèmes d'information géographique (à l'image d'Africapolis), elles peuvent analyser l'impact du développement urbain sur les zones rurales et définir les limites fonctionnelles des villes. Les politiques et les investissements à destination des zones urbaines doivent tenir compte du milieu

environnant et promouvoir des interactions vertueuses entre les zones rurales et les villes.

Renforcer les liens villes-zones rurales en soutenant l'essor durable des villes secondaires

► Développer les villes intermédiaires pour accroître la productivité des zones rurales et resserrer les liens entre le milieu urbain et le monde rural.

- Les villes intermédiaires peuvent étendre les services publics aux zones rurales et accueillir des industries intensives en main-d'œuvre, comme l'agroalimentaire ou le textile, mais également des activités tertiaires, à l'image du tourisme.
- En Afrique de l'Ouest, les zones rurales proches des villes intermédiaires tendent à avoir une activité plus diversifiée, une population active plus importante et des revenus non agricoles supérieurs (Christiaensen et Todo, 2014 ; Moriconi-Ebrard, Harre et Heinrigs, 2016). Conjuguée à la hausse des salaires et à l'accroissement démographique, l'urbanisation a entraîné une augmentation de la part de l'économie de l'alimentation en Afrique de l'Ouest, qui ressort à 36 % du PIB de la région (CSAO, 2016).
- La création d'emplois formels dans les villes intermédiaires peut attirer davantage de ruraux et réduire ainsi la pauvreté dans les zones rurales. Des études longitudinales réalisées dans la région de Kagera, en Tanzanie, montrent que le départ des ruraux vers les villes intermédiaires a fait reculer le taux de pauvreté de 24 % et augmenté les revenus de 77 % (Christiaensen, De Weerd et Kanbur, 2017 ; Christiaensen et al., 2018).
- Pour disposer d'un système urbain durable et équitable, les gouvernements doivent relier les villes intermédiaires aux métropoles. Des villes intermédiaires bien desservies peuvent alléger les pressions qui pèsent sur les grandes villes en termes de logements, d'infrastructures, de transports et de services. Elles peuvent accueillir les capacités administratives des zones périphériques et servir de nouveaux centres de transformation sociale (Otiso, 2005).

Action 4 : Encourager la croissance verte

Constats :

- Les pays africains sont à l'origine de moins de 4 % des émissions globales de gaz à effets de serre (GES) mais 27 des 33 pays les plus menacés par le changement climatique appartiennent au continent africain (chapitre 2, méga-tendance 5).
- Au rythme actuel, les déchets urbains en Afrique subsaharienne pourraient augmenter de 161 % entre 2000 et 2025 – une situation que l'Afrique n'est pas encore prête à gérer. Actuellement, c'est la région du monde la plus en retard sur le plan de la collecte des déchets (Brahmbhatt, Haddaoui et Page, 2017).
- La mortalité due à la pollution de l'air en Afrique augmente depuis quelques années, pour un coût économique équivalant à 447 milliards USD en 2013, soit un tiers du PIB du continent (Roy, 2016).
- L'accroissement démographique et des pratiques inadéquates d'utilisation des terres aggravent la déforestation et la dégradation des sols, provoquent des dégâts dans les écosystèmes et contribuent au manque d'eau. Les deux tiers de la population vivent de l'agriculture et les moyens de subsistance les plus traditionnels sont tributaires des services écologiques (CEA, 2016a ; Brahmbhatt, Haddaoui et Page, 2017).

Mesures préconisées :

Promouvoir l'économie circulaire :

- ▶ Réemployer les ressources et gérer efficacement les déchets pour créer de la valeur, développer de nouvelles filières économiques, réduire les coûts et diminuer la pollution.

« Verdir » les activités économiques existantes :

- ▶ Promouvoir une agriculture et un tourisme durables et respectueux de l'environnement en tant qu'activités à valeur ajoutée ;
- ▶ Adopter des normes et des réglementations pour limiter la pollution et protéger la santé publique et l'environnement.

La croissance verte peut faciliter la transformation structurelle de l'Afrique et doit être intégrée dans les stratégies de production. L'adoption de stratégies respectueuses de l'environnement et le renforcement de la productivité et du recyclage des ressources naturelles peuvent engendrer une croissance durable et inclusive (CEA, 2016a).

Promouvoir l'économie circulaire

▶ Réemployer les ressources et gérer efficacement les déchets pour créer de la valeur, développer de nouvelles filières économiques, réduire les coûts et diminuer la pollution.

- Au Maroc, des exploitations utilisent les sous-produits de la culture de l'olive pour satisfaire 60 % de leurs besoins énergétiques grâce à cette biomasse, allégeant ainsi la facture énergétique entre 2009 et 2015 de quelque 4 millions USD¹.
- En Afrique du Sud, l'initiative pour le recyclage et le développement économique a porté les taux de collecte des pneus usagés de 3 à 70 % en 18 mois avec, à la clé, la création de petites et moyennes entreprises de transformation et de recyclage. Le pays table sur un gain global de 6 millions USD à l'horizon 2020.
- Le Rwanda a investi 1 million USD dans son usine de traitement des déchets électroniques, qui pourrait à terme recycler 7 000 tonnes de métaux, de matériaux électroniques et de plastique².

« Verdir » les activités économiques existantes

▶ Promouvoir une agriculture et un tourisme durables et respectueux de l'environnement en tant qu'activités à valeur ajoutée sans sacrifier les rendements ou la productivité.

- Au Mali et au Sénégal, les agriculteurs utilisant des engrais durables ont accru la valeur nette de leurs récoltes de 61 % et, par ricochet, leurs revenus et leur épargne. L'Ouganda a ramené le recours aux engrais artificiels de 9 kg/hectare à 1 kg/ha avec, pour conséquence, une hausse de 600 % de ses recettes d'exportation de produits biologiques (PNUD, 2014).
- Depuis sa création en 1989, l'industrie de l'élevage des crevettes dans l'Océan indien occidental est devenue l'une des principales sources d'exportation de Madagascar, qui a su conjuguer méthodes respectueuses de l'environnement et activités de développement communautaire. Le pays fait des émules au Mozambique et en Tanzanie (CEA, 2016b).
- Maurice a fait de l'écotourisme le principal pilier du secteur du tourisme. Il compte engranger ainsi 5 millions USD de revenu d'ici 2020, tablant sur un nombre d'arrivées touristiques de 1.2 million de personnes³.



► **Adopter des normes et des réglementations pour limiter la pollution et protéger la santé publique et l'environnement.**

- Depuis 2003, 27 pays africains ont introduit des normes sur les rejets des véhicules (en limitant par exemple l'âge des véhicules importés) et fixé des paramètres en matière de carburant pour s'affranchir progressivement du plomb. Mais la plupart vont devoir se doter de mécanismes plus efficaces de suivi et de vérification du respect des règles (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- La croissance verte implique également d'améliorer les services d'énergie et d'eau. Les investissements consentis actuellement par l'Égypte dans des économiseurs d'eau devraient réduire de 10 à 15 % la consommation des ménages (PNUE, 2015). Au Kenya, le Upper Tana-Nairobi Water Fund entend améliorer la gestion de l'eau afin d'augmenter les ressources disponibles et les recettes et de diminuer les coûts d'entretien pour produire de l'électricité (TNC, 2015).
- À moyen terme, les pays doivent se fixer pour objectif de disposer de stratégies complètes en appui à la croissance verte. Les instruments et les indicateurs requis peuvent être tirés des travaux de l'OCDE sur la question (OCDE, 2017b). La première étape peut consister à adopter des approches sectorielles. L'Afrique du Sud par exemple s'est convertie à la taxation carbone, aux normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et à la notification en matière de GES (BAfD/OCDE, 2013).

PILIER II : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences

Constats :

- De nombreux Africains n'ont toujours pas accès à l'éducation de base : environ 34 millions d'enfants d'âge primaire (6-11 ans) ne sont pas scolarisés ; sur ce total, 45 % n'iront jamais à l'école, 37 % sont scolarisés tardivement et 17 % décrochent (UNESCO, 2015a).
- En 2015, 6 % seulement des Africains étaient inscrits dans l'enseignement supérieur. Un jeune d'Asie de l'Est et du Pacifique a quatre fois plus de chances d'atteindre ce niveau d'enseignement qu'un jeune Africain (Van Fleet, 2012).
- La qualité de l'éducation continue de poser un sérieux problème pour le marché de l'emploi en Afrique. En Afrique subsaharienne, 61.4 % des jeunes travailleurs n'ont pas le niveau d'instruction requis pour être productifs au travail (OIT, 2015).
- En Afrique subsaharienne, les filles suivent en moyenne neuf années de scolarité, contre dix pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, elles connaissent un taux de décrochage supérieur⁴.
- Les enfants vivant en milieu rural rencontrent davantage de difficultés d'apprentissage : 29.1 % d'entre eux sont incapables d'atteindre un niveau d'apprentissage élémentaire, contre 5.9 % pour les petits citadins (Van Fleet, 2012).
- Plus de 10 % des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Afrique suivent des filières techniques et professionnelles (EFTP) mais les programmes d'EFTP ne bénéficient en moyenne que de 2 à 6 % des budgets de l'éducation (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- En Afrique subsaharienne, 7 % seulement des étudiants du supérieur optent pour des études de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM).
- À 16.8 % des dépenses publiques entre 2000 et 2013, la part de l'éducation du budget public en Afrique subsaharienne est supérieure à la moyenne mondiale qui est à 14.1 %.

Mesures préconisées :

Prôner un accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles :

- ▶ Réduire le poids de la scolarisation des enfants dans le budget des ménages ;
- ▶ Investir dans les systèmes d'éducation (infrastructures et enseignants par exemple) et viser la parité ;

Promouvoir l'enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques :

- ▶ Développer l'enseignement spécialisé formel dans le domaine de l'agriculture ;
- ▶ Promouvoir les filières STIM et investir dans la recherche scientifique ;
- ▶ Renforcer l'accent mis sur la gestion et l'éducation à l'entrepreneuriat.

Améliorer l'éducation et la formation techniques et professionnelles :

- ▶ Promouvoir et accroître le financement de l'EFTP ;
- ▶ Introduire des matières nouvelles dans les programmes (comme l'entrepreneuriat).

Rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail et des entreprises privées :

- ▶ Faire participer le secteur privé à la conception et à l'enseignement des programmes éducatifs et introduire des règles en matière de formation en cours d'emploi et d'insertion en entreprise ;
- ▶ Organiser des consultations périodiques entre établissements éducatifs, secteur public et secteur privé pour adapter au mieux les programmes et les politiques.

Une éducation de qualité, surtout dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, est l'un des plus importants piliers du développement durable et de la croissance. Les gouvernements africains peuvent actionner plusieurs leviers pour améliorer l'accès à une éducation de qualité et former des profils adaptés aux besoins du marché du travail.

Prôner un accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles

- ▶ Réduire le poids de la scolarisation des enfants dans le budget des ménages.
 - Selon des expérimentations aléatoires récentes, les transferts monétaires (assortis ou non de conditions) permettent effectivement d'accroître l'assiduité scolaire et d'aider les décrocheurs à reprendre le chemin de l'école. C'est particulièrement vrai pour les filles et les enfants issus de communautés marginalisées⁵. En Ouganda, la gratuité de la scolarité a entraîné une hausse de la scolarisation et une baisse des abandons, surtout chez les filles et les enfants vivant en milieu rural (Deining, 2003 ; Grogan, 2009 ; Nishimura et al., 2009).
- ▶ Investir dans des systèmes d'éducation et viser la parité entre les sexes pour améliorer les résultats éducatifs.
 - Les pays qui sont parvenus à améliorer le taux global de scolarisation, le niveau d'instruction et la parité ont tous combiné plusieurs politiques : suppression des frais de scolarité, développement de l'éducation pré-primaire, investissements accrus dans les infrastructures scolaires, hausse des recrutements et amélioration de la formation, en particulier pour les femmes enseignantes.
 - Les gouvernements doivent se projeter au-delà des seuls chiffres de la scolarisation pour garantir la progression des élèves au sein du système éducatif. L'Afrique du Sud a résolu le manque de progrès scolaires en collectant des données granulaires par classe

et par âge qui ont conduit à l'introduction de normes relatives à l'âge et au niveau de scolarité et au développement de l'éducation pré-primaire (Bashir et al., 2018).

- Au Bénin, le gouvernement a aboli en 2000 les frais de scolarité pour les filles dans les écoles primaires rurales (Ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique du Bénin, 1999) – conjuguant cette mesure à des stratégies de mobilisation des communautés pour renforcer la demande d'éducation des filles. Résultat, le ratio filles-garçons de la scolarisation est passé de 0.64 en 1999 à 0.89 en 2012. L'UNESCO (2015b) propose une analyse plus approfondie des solutions retenues par les pays africains et d'autres pays en développement.

Promouvoir l'enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques

► Développer l'enseignement spécialisé formel dans le domaine de l'agriculture.

- Des investissements dans l'enseignement agricole supérieur permettraient d'augmenter le nombre de formateurs, d'enseignants et de « courtiers en connaissances ». Le recours aux nouvelles technologies et à l'enseignement à distance pour compléter l'enseignement formel pourrait aussi contribuer utilement à la promotion des études agricoles. Actuellement, seulement 2 % des étudiants du supérieur s'inscrivent dans des filières agricoles alors même que l'agriculture assure 32 % du PIB de l'Afrique et emploie les deux tiers de sa population active (Banque mondiale, 2014).

► Promouvoir les filières STIM et investir dans la recherche scientifique.

- Le renforcement des capacités de l'enseignement supérieur à produire des recherches dans le domaine des STIM aiderait les pays à mieux exploiter leurs avantages comparatifs. Cela permettrait également de donner aux jeunes les compétences requises pour être compétitifs sur les marchés du travail actuels (Banque mondiale et Elsevier, 2014).

► Renforcer l'accent mis sur la gestion et l'éducation à l'entrepreneuriat.

- De nombreux entrepreneurs africains n'ont pas les compétences de gestion nécessaires pour réussir. Plusieurs mesures sont envisageables pour améliorer l'éducation à l'entrepreneuriat et, notamment :
 - Créer des écoles de commerce de qualité en Afrique, encore trop peu nombreuses, et améliorer la qualité des résultats scolaires (Naudé, 2017) ;
 - Créer des dotations ou des fonds permanents en faveur des universités ou des écoles de commerce, soutenus notamment par des dons des partenaires au développement (America, 2013).

Améliorer l'éducation et la formation techniques et professionnelles

► Promouvoir et accroître le financement de l'EFTP.

- L'amélioration des programmes d'EFTP passe par un travail de sensibilisation de la population à l'utilité de ces filières, encore mal perçues. Les gouvernements doivent encourager les inscriptions en augmentant les financements de l'EFTP et le nombre de bourses allouées à ceux qui s'orientent vers ce type d'études. Les employeurs doivent offrir des stages et des programmes d'insertion en entreprise pour les élèves des filières EFTP.

► Introduire des matières nouvelles dans les programmes (comme l'entrepreneuriat).

- L'adoption d'innovations peut faciliter la formation et renforcer les compétences en dehors du cadre habituel de l'EFTP. Le Malawi a introduit l'enseignement

entrepreneurial avec des programmes d'éducation et de formation techniques, entrepreneuriales et professionnelles (EFTEP) et en reconnaissant l'importance de la formation informelle (comme l'apprentissage traditionnel), surtout pour les jeunes défavorisés (OCDE, 2018d). D'autres pays où l'apprentissage traditionnel joue un rôle essentiel (comme au Bénin, en Côte d'Ivoire ou au Ghana) pourraient officialiser ou reconnaître cette forme de formation professionnelle. Au Ghana par exemple, l'apprentissage représente jusqu'à 90 % de l'acquisition des compétences de base (Atchoarena et Delluc, 2002). Les cours d'EFTEP exigent également d'entretenir des liens étroits avec le secteur privé pour améliorer leur qualité et se caler sur les besoins du marché du travail.

Rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail et des entreprises privées

- ▶ **Faire participer le secteur privé à la conception et à l'enseignement des programmes éducatifs et introduire des règles en matière de formation en cours d'emploi et d'insertion en entreprise.**
 - Pour combler le déficit de compétences, les gouvernements doivent rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail en favorisant la formation en entreprise. Le secteur privé peut participer à la conception et à l'enseignement des programmes de formation en proposant des stages et des formations sur le terrain, en finançant des instituts de formation et en fournissant des conseils sur la réforme des programmes (Bughin et al., 2016).
 - Une implication accrue du secteur privé peut faciliter l'élaboration de programmes de formation davantage axés sur la demande, notamment dans des domaines comme l'entrepreneuriat, le commerce et les technologies de l'information et de la communication (TIC), (BAfD/OCDE, 2008). L'alignement de l'EFTP sur les attentes des marchés nationaux du travail est vital pour éviter d'entretenir l'émigration (OCDE, 2017c).
- ▶ **Organiser des consultations périodiques entre établissements éducatifs, secteur public et secteur privé pour adapter au mieux les programmes et les politiques.**
 - Les partenariats peuvent améliorer la qualité des programmes publics de formation et répondre aux attentes des entreprises en termes de profils. Les PPP pourraient réduire le coût de la formation⁶, donner des éléments d'information aux prestataires d'EFTP qui forment des profils recherchés et fournir aux employeurs des travailleurs compétents.

Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé

Constats :

- La cible 1.3 des ODD appelle les pays à « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ».
- Depuis les années 1990, le taux de pauvreté a significativement reculé en Afrique mais, pour autant, plus de 35 % de la population continue de vivre avec moins de 1.90 USD par jour. Environ 45 % de la population gagne entre 1.90 et 5.50 USD par jour et peuvent à tout moment basculer à nouveau dans l'extrême pauvreté.

Constats : (cont.)

- Les dépenses de santé ont augmenté entre 2000 et 2015, passant en moyenne de 5.1 % à 6.2 % du PIB. Mais en 2015, seuls Madagascar et le Swaziland ont dépassé le seuil de 15 % des dépenses publiques fixé dans la déclaration d'Abuja de 2001. Actuellement, 18 pays d'Afrique dépensent moins que le minimum requis pour assurer des services de santé essentiels conformément à la recommandation de 2001 de la Commission macroéconomie et santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- L'extension des systèmes de protection sociale constitue le principal défi pour les décideurs dans ce domaine. Plus de 45 pays d'Afrique ont mis en place des transferts en nature sans conditions et des programmes de travaux publics qui couvrent environ 20 % de la population du continent (Banque mondiale, 2018). Le nombre de pays déployant des programmes de transferts monétaires a plus que doublé depuis 2010.
- Les ressources allouées aux filets sociaux représentent plus de 3 % du PIB en Afrique du Sud, au Lesotho, à Maurice et en Namibie, mais il s'agit là d'un niveau exceptionnel. Les filets sociaux ne couvrent que 24 % de la population d'Afrique subsaharienne et 29 % des individus du quintile inférieur de revenu (Banque mondiale, 2018).

Mesures préconisées :**Instituer des socles de protection sociale :**

- ▶ Cibler les populations les plus démunies pour faire reculer les inégalités de revenu et garantir une couverture sociale tout au long de la vie ;
- ▶ Prendre en charge les personnes ayant un statut économique et social faible ainsi que les individus arrivant à l'âge de la retraite.

Rendre les systèmes de protection sociale viables sur le plan financier :

- ▶ À court terme, optimiser les recettes budgétaires allouées à la protection sociale et faire appel au besoin à une assistance financière extérieure ;
- ▶ À moyen terme, élaborer des mécanismes de financement de la sécurité/protection sociale autosuffisants et ne ponctionnant pas le revenu des pauvres ;
- ▶ Renforcer les capacités statistiques aux fins d'informer les décideurs sur les questions de protection sociale.

La protection sociale est indispensable pour éliminer la pauvreté, renforcer la résilience économique et faciliter le développement humain. L'Agenda 2063 considère la protection sociale comme un instrument central pour permettre à tous les citoyens d'accéder à un revenu et une prise en charge médicale de base. Le cadre de politique sociale pour l'Afrique de l'UA encourage les États membres à adopter des politiques minimales de protection sociale (prise en charge de base, assurance sociale et bien-être social). À l'horizon 2023, l'UA s'est fixé un certain nombre de cibles, dont les suivantes :

- Assurer la protection sociale d'au moins 30 % des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants ;
- Offrir une sécurité sociale à tous les travailleurs du secteur formel ;
- Offrir une sécurité sociale à au moins 20 % des travailleurs du secteur informel et de la main-d'œuvre rurale.

Instituer des socles de protection sociale

► Cibler les populations les plus démunies afin de faire reculer les inégalités de revenu et garantir une couverture sociale tout au long de la vie.

- Pour relever les défis actuels et à plus long terme, les gouvernements africains doivent mettre en place un cadre intégré d'assistance sociale, d'assurance sociale et de politiques du marché du travail. Les gouvernements centraux doivent également prôner la coordination et déployer des systèmes administratifs, des budgets et des stratégies centralisées. Pour étayer un tel cadre, il faut investir dans les capacités statistiques et administratives, à travers les mesures suivantes :
 - Développer l'état civil ;
 - Effectuer régulièrement des recensements de population et des enquêtes auprès des ménages ;
 - Créer des registres uniques et des systèmes de gestion de l'information unifiés ;
 - Instaurer des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation.
- Les questions de genre doivent aussi être prises en compte, pour améliorer la protection sociale des femmes et des filles, souvent surreprésentées parmi les populations pauvres. Cela passe par la promotion de l'accès des femmes aux services de santé et d'éducation mais également par le soutien à celles qui ne font pas partie de la population active parce qu'elles s'occupent des personnes dépendantes (OCDE, 2017d).
- Les rares pays d'Afrique ayant achevé leur transition démographique (Maurice, les Seychelles et la Tunisie par exemple) sont désormais confrontés au vieillissement des actifs, dont beaucoup atteignent l'âge de la retraite. Le faible taux de participation des femmes à la population active peut exacerber les inégalités, entre autres parce que le coût de la prise en charge des personnes âgées incombe de manière disproportionnée aux membres les plus pauvres de la société (OCDE, 2017e).

► Prendre en charge les personnes ayant un statut économique et social faible ainsi que les individus arrivant à l'âge de la retraite.

- Les programmes de protection sociale pourraient avoir un impact supérieur et cibler différents groupes de population. Le dispositif de chantiers publics mis en place en Afrique du Sud complète d'autres programmes sociaux. Bien qu'il s'agisse d'un emploi de court terme moins bien payé que dans le secteur formel, la participation à ce dispositif est comptabilisée pour les droits à l'assurance chômage et d'autres allocations (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). L'Éthiopie et la Tanzanie ont mis en place des programmes de filets sociaux pour les pauvres en proposant à ceux qui peuvent travailler de participer à des travaux publics et en offrant une aide directe à ceux qui ne peuvent pas travailler. En Éthiopie, les individus couverts par le programme de filets sociaux productifs ont plus de probabilités de participer aux programmes de santé publique.

Rendre les systèmes de protection sociale viables sur le plan financier

► À court terme, optimiser les recettes budgétaires allouées à la protection sociale et faire appel au besoin à une assistance financière extérieure.

- Les stratégies de financement doivent coupler l'amélioration du système fiscal (Action 9) à des réformes des dépenses pour optimiser les dispositifs actuels finançant la protection sociale ou les programmes pro-pauvres. Les revenus tirés des ressources naturelles peuvent assurer une partie de ces ressources, mais tous les pays ne sont pas

concernés et la volatilité de ces flux financiers compromet la pérennité du financement. La suppression des subventions aux carburants et aux denrées alimentaires (sans pénaliser les pauvres) pourrait libérer des sommes importantes au profit des systèmes de protection sociale. Dans cinq pays d'Afrique de l'Est, la fin des subventions aux carburants permettrait d'épargner entre 0.6 et 2.1 % du PIB (OCDE, 2017d).

- ▶ **À moyen et long termes, élaborer des mécanismes de financement de la sécurité/protection sociale autosuffisants et ne ponctionnant pas le revenu des pauvres.**
 - Conformément aux dispositions de l'Agenda 2063, l'introduction de socles de protection sociale nécessite que les pays africains portent leurs dépenses annuelles en la matière à 5 % du PIB, contre une moyenne actuelle de 1.5 % environ. Pour y parvenir, les pouvoirs publics peuvent envisager les leviers suivants :
 - Optimiser la mobilisation des ressources intérieures et investir une partie de ces recettes supplémentaires dans la protection sociale ;
 - Gérer de manière durable les programmes de protection sociale (côté recettes et dépenses tout en tenant compte des prévisions d'accroissement démographique).
- ▶ **Renforcer les capacités statistiques aux fins d'informer les décideurs sur les questions de protection sociale.**
 - Le recours à de nouveaux instruments, comme les données de l'institut Commitment to Equity, peut aider les gouvernements à comprendre l'impact de la fiscalité sur le revenu final des différents groupes sociaux.⁷
 - Le renforcement des capacités et le partage accru d'informations entre organismes publics concernés peut améliorer l'aptitude des institutions à prévoir les besoins de financement de la protection sociale sur le long terme.

PILIER III : DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS

Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde

Constats :

- Les relations de l'Afrique avec ses partenaires au développement bénéficient d'un nouvel élan. Le processus de « basculement de la richesse » – le fait que les pays en développement créent toujours plus de richesses – a mis en évidence le rôle des partenaires au développement plus récents de l'Afrique, à l'instar du Brésil, de la Chine et de l'Inde.
- Les partenariats noués par l'Afrique ont donné des résultats en demi-teinte et auraient tout à gagner d'une coordination accrue.

Mesures préconisées :

Renforcer la coopération internationale :

- ▶ S'ouvrir à de nouveaux partenaires (comme le secteur privé ou les organisations philanthropiques) et renforcer les initiatives existantes comme le partenariat « Compact with Africa » du G20 ;

Améliorer les modalités actuelles de partenariat et de coopération :

- ▶ Rationaliser les relations et optimiser la coordination entre institutions africaines.

Renforcer la coopération internationale

► S'ouvrir à de nouveaux partenaires au développement (comme le secteur privé ou les organisations philanthropiques).

- Les nouveaux donateurs ont mis l'accent sur la coopération économique, axée autour d'un large éventail d'activités, comme la fourniture d'infrastructures en échange de ressources naturelles et les IDE en faveur de l'agriculture, des ressources naturelles et des industries manufacturières. La Chine a joué un rôle central dans la création de deux nouvelles banques multilatérales de développement (BMD), la Nouvelle banque de développement et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, et s'est engagée dans leur financement. Réunies, ces deux BMD ont 230 milliards de prêts dans leurs portefeuilles (Reisen, 2015).
- Lancée en 2015 pour promouvoir un dialogue à haut niveau et des partenariats autour des intérêts et priorités pour l'Afrique, la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique n'a pas donné lieu à un suivi suffisant. De nouveaux acteurs devront être impliqués, y compris le secteur privé et la société civile. Les associations philanthropiques et les programmes pour la responsabilité sociale des entreprises s'imposent progressivement comme une source importante de financement du développement. Entre 2013 et 2015, l'Afrique a reçu 6.6 milliards USD de fondations philanthropiques (OCDE, 2018b), ce qui ouvre la voie à une nouvelle approche plus proche des entreprises.

Améliorer les modalités actuelles de partenariat et de coopération

► Rationaliser les relations et optimiser la coordination entre organes et institutions africains.

- L'UA doit renforcer son rôle de suivi de l'impact des partenariats avec des agences continentales et régionales en étroite coopération avec le NEPAD, agence de développement de l'Union Africaine.
- En tant qu'organe d'exécution du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Banque africaine de développement (BAfD) a institué un fonds pour les infrastructures, baptisé Africa50, qui a vocation à organiser la levée d'investissements privés en faveur de projets infrastructurels à fort impact.

Action 8 : Approfondir l'intégration régionale

Constats :

- Le 21 mars 2018, les dirigeants de 44 pays africains ont signé à Kigali (Rwanda) l'accord instituant la zone de libre-échange continentale (ZLEC). La libéralisation totale des échanges de biens pourrait dopper le PIB et l'emploi en Afrique de respectivement 1 % et 1.2 %. Le commerce intra-africain pourrait progresser de 33 %, avec une réduction de moitié du déficit commercial du continent (CNUCED, 2018).
- Quarante pays africains sont membres de plusieurs communautés économiques régionales (CER) instituées par le traité d'Abuja, une situation qui crée des doublons et entraîne un certain flou autour des mandats.

Constats : (cont.)

- En dépit d'une intégration de longue date dans les CER, les coûts du commerce entre pays africains restent élevés. Dix ans après la signature de l'accord régional, la Communauté d'Afrique de l'Est est le seul bloc commercial où le coût des échanges a effectivement diminué (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). Seule la SADC est parvenue à maintenir une trajectoire positive en termes d'échanges intrarégionaux, qui ont franchi la barre des 5 % du PIB.
- Les exportations intra-africaines de marchandises représentent moins de 19 % du total des exportations, contre 63 % en Europe (UE-28) et 58 % en Asie.
- Le commerce transfrontalier informel représente entre 30 à 40 % des échanges intra-SADC. Près de 70 % des marchands transfrontaliers sont des femmes (Afrika et Ajumbo, 2012 ; FAO, 2017).
- Sur la période 2011-14, environ 20 % seulement du financement du commerce ont été consacrés aux échanges intra-africains.
- Les capitaux, les services et les personnes ont toujours du mal à franchir les frontières. Aujourd'hui, dix pays seulement ont annulé les obligations de visa ou délivrent un visa à tous les citoyens africains qui entrent sur leur territoire. Le commerce des services achoppe toujours sur des restrictions. Les pouvoirs publics tardent souvent à mettre en pratique les engagements pris à l'échelle de la région (CNUCED, 2015). En outre, dans certaines CER, la portée des négociations sur les services reste limitée.

Mesures préconisées :

Améliorer la coordination et la gouvernance des CER et rationaliser les cas de multi-appartenance :

- ▶ Inciter les secrétariats des CER à coordonner et aligner leurs politiques pour approfondir l'intégration continentale ;
- ▶ Privilégier les engagements des CER pour résoudre le problème des chevauchements des zones d'intégration ;
- ▶ Renforcer l'engagement politique, la coordination et l'harmonisation.

Faciliter les échanges de biens :

- ▶ Rendre la ZLEC opérationnelle ;
- ▶ Démanteler les barrières non tarifaires aux échanges ;
- ▶ Investir dans les infrastructures et simplifier les procédures douanières ;
- ▶ Augmenter le financement du commerce intrarégional ;
- ▶ Éliminer les entraves à l'activité des petits commerçants transfrontaliers.

Approfondir l'intégration régionale pour permettre la libre circulation des personnes, des capitaux et des services :

- ▶ Supprimer les obligations de visa et les restrictions à la circulation des travailleurs ;
- ▶ Faciliter les mouvements transfrontaliers de capitaux pour réduire le coût des paiements et de l'activité commerciale ;
- ▶ Poursuivre la libéralisation du secteur tertiaire et stimuler les échanges de services.

L'Agenda 2063 plaide pour un continent uni, où les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent franchir les frontières librement. Cette abolition des frontières permettrait de stimuler considérablement le commerce et les flux d'investissements sur le continent. Des investissements dans les TIC et les infrastructures de transport conjugués à des mesures de facilitation du commerce devraient permettre de porter la part des échanges intra-africains à 50 % du total des échanges annuels d'ici 2045, soit plus de trois fois leur niveau actuel (CUA, 2015). Cette intégration régionale est par ailleurs vitale pour relier les entreprises africaines aux chaînes de valeur mondiales qui exigent compétitivité et économies d'échelle (Ahmad et Primi, 2017).

Améliorer la coordination et la gouvernance des CER et rationaliser les cas de multi-appartenance

- ▶ **Inciter les secrétariats des CER à se coordonner et à aligner leurs politiques pour approfondir l'intégration continentale.**
 - La relance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD et le fait d'inciter tous les pays africains à y souscrire pourraient améliorer l'apprentissage mutuel et le dialogue entre pays du continent. Actuellement, 37 pays y participent à titre volontaire. Les autres organisations qui, comme l'OCDE, procèdent à des revues par les pairs, pourraient partager leur expérience.
- ▶ **Privilégier les engagements des CER pour résoudre le problème des chevauchements d'appartenance.**
 - La conclusion de multiples accords commerciaux régionaux dissuade les pays d'œuvrer pour une intégration accrue, au détriment des échanges intrarégionaux qui diminuent (Chacha, 2014). Les CER doivent à la fois disposer du pouvoir légal de faire respecter leurs politiques et se doter de mécanismes plus solides de règlement des différends (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). En outre, elles doivent décider avec leurs États membres si les dispositions légales des derniers méga-accords commerciaux (à l'image de la Zone tripartite de libre-échange et de la ZLEC) l'emportent sur celles des accords régionaux.
- ▶ **Les pays doivent renforcer l'engagement politique, la coordination et l'harmonisation au sein des CER.**
 - Les pays de la SADC s'emploient ensemble à promouvoir l'industrialisation de la région et une progression dans les chaînes de valeur. Le plan d'action de la Stratégie d'industrialisation de la SADC de 2017 s'intéresse aux investissements et au potentiel industriel de certains produits tout en tenant compte des avantages comparatifs au plan régional.
 - Depuis le lancement du visa touristique de l'Afrique de l'Est, en 2015, les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) présentent leur communauté comme une destination touristique unique. La plateforme pour le tourisme en Afrique de l'Est, à l'initiative du secteur privé, prône une approche concertée afin d'accroître la compétitivité de la région pour les voyages et le tourisme (Dihel et Goswami, 2016).

Faciliter les échanges de biens

- ▶ **Rendre la ZLEC opérationnelle.**
 - Les pays signataires de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) s'engagent à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges. Le démantèlement des barrières tarifaires aura, à terme, un effet considérable pour une large majorité

de pays, même s'ils devront assumer des coûts d'ajustement assez importants à brève échéance. Avec la transformation des CER en marchés communs, et non plus en zones de libre-échange, la question des règles d'origine sera résolue par le biais des tarifs extérieurs communs. Les pays peuvent également s'inspirer du Plan d'action du BIAT⁸ pour privilégier les réformes nécessaires afin de tirer pleinement parti de la ZLEC (UA/GEA, 2012).

► **Démanteler les barrières non tarifaires aux échanges.**

- Une harmonisation des normes et des réglementations peut réduire les coûts d'entrée sur les marchés pour les entreprises (ainsi, les règles d'origine entre la SADC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe [COMESA] sont différentes). Des accords de reconnaissance mutuelle entre bureaux de normalisation et organismes nationaux de certification permettraient d'éviter des doublons de procédures, coûteux pour les entreprises.
- Les différentes CER peuvent viser des barrières non tarifaires aux échanges qui leur sont propres :
 - Les pays d'Afrique du Nord peuvent profiter de leur intégration dans les chaînes de valeur des pays de l'UE pour améliorer les stratégies de marque, la vente au détail et les processus de développement de chaînes de valeur destinées à l'Afrique ;
 - L'industrie du vêtement en Afrique du Sud a bénéficié d'un accord douanier (grâce à l'Union douanière de l'Afrique australe [SACU]) pour délocaliser sa production au Lesotho et au Swaziland. Les entreprises mauriciennes ont investi à Madagascar, autre pays membre de la SADC, pour pouvoir accéder au marché sud-africain (Fessehaie, 2018).

► **Investir dans les infrastructures et simplifier les procédures douanières.**

- Le territoire douanier unique de la CAE illustre la manière dont les CER peuvent démanteler de manière concertée les barrières non tarifaires. Ce dispositif a rationalisé le franchissement des frontières et supprimé les contrôles et procédures de dédouanement inutiles (NCTTCA, 2017), avec deux grands effets, parmi bien d'autres :
 - Les délais de transit entre Mombasa et Kigali ont été réduits de moitié, de 11.4 à 5.7 jours ;
 - Les coûts du fret routier entre Mombasa et Kigali ont baissé de plus de 30 %, passant de 4 350 USD en 2015 à 3 300 USD en 2017.
- Les guichets uniques électroniques et les postes-frontières uniques peuvent considérablement réduire les délais et le coût du commerce. En Ouganda, le guichet unique électronique simplifie la soumission et le traitement des documents commerciaux, réduisant la durée des procédures administratives et les coûts de transaction de 30 %.

► **Augmenter le financement du commerce intrarégional et le rendre plus accessible.**

- Le recentrage des crédits à l'exportation et du financement commercial sur les échanges régionaux permettrait de réduire les coûts de transaction et les asymétries en termes d'information pour les prêteurs africains. Les PME pourraient aussi bénéficier de solutions financières à plus grande échelle, à l'image des prêts sur actifs ou des systèmes de garantie de crédit, mais également d'initiatives de renforcement des capacités pour les aider à se hisser au niveau des normes de qualité (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

► **Éliminer les entraves à l'activité des petits commerçants transfrontaliers.**

- Les politiques de soutien aux petits commerçants vont de la construction d'infrastructures à la réduction des obligations administratives tout en incitant, parallèlement, les entreprises informelles à rejoindre l'économie officielle. Des marchés transfrontaliers pourraient par exemple améliorer la sécurité des femmes qui doivent parcourir de longues distances avec leur marchandise. Des procédures simplifiées, à l'image du régime commercial simplifié du COMESA, réduisent le nombre de documents à fournir et favorisent l'activité formelle dans les régions frontalières.

Approfondir l'intégration régionale pour permettre la libre circulation des personnes, des capitaux et des services

► **Supprimer les obligations de visa et les restrictions à la circulation des personnes.**

- Dix pays seulement ont supprimé les visas obligatoires ou bien délivrent des visas à l'entrée sur leur territoire à tous les citoyens africains (BAfD/UA, 2017) – et la moitié seulement des membres de l'UA ont signé l'accord ZLEC relatif à la libre circulation des personnes. Si la mise en œuvre d'une telle politique exige un engagement fort des pays signataires, la libre circulation des personnes pourrait jouer un rôle décisif pour libérer le potentiel économique du continent (ICTSD, 2018). Une étude conjointe de l'OCDE et de l'OIT constate que, dans quatre pays d'Afrique, les immigrants ont contribué de manière positive nette (mais limitée) au budget de ces pays (OCDE/OIT, 2018).
- Au titre des accords de marché commun au sein des CER, les pays pourraient autoriser les autres ressortissants à entrer librement sur leur territoire, comme leurs citoyens, sans procédures supplémentaires. Les ressortissants du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda peuvent ainsi voyager d'un pays à l'autre simplement munis de leurs cartes d'identité.

► **Faciliter les mouvements transfrontaliers de capitaux pour réduire le coût des paiements et de l'activité commerciale.**

- Un recours accru aux services bancaires et non bancaires transfrontaliers permettrait aux entreprises de desservir à moindre coût les marchés régionaux. Les pays doivent promouvoir les instruments de paiement transfrontaliers. Le système de paiement unifié en l'Afrique de l'Est a réduit la durée et le coût des transactions bancaires. D'autres exemples de services de paiement intéressants recouvrent le paiement mobile (comme Orange Money en Afrique de l'Ouest), dont les tarifs ont baissé suite à la suppression des frais transfrontaliers et d'itinérance.

► **Poursuivre la libéralisation du secteur tertiaire et stimuler les échanges de services.**

- Les pays ont tout à gagner d'une libéralisation accrue du secteur tertiaire. La portée des négociations sur les services reste limitée dans certaines CER. Le lancement du Marché unique du transport aérien africain, en janvier 2018, est un pas dans la bonne direction.
- Le développement de services transfrontaliers dans l'éducation et la santé par exemple pourrait déboucher sur la création de centres régionaux d'excellence. Plusieurs programmes soutiennent les échanges d'étudiants et de praticiens africains dans le but de multiplier les opportunités d'apprentissage. C'est le cas notamment du Programme d'échange intra-africains (PEIA) créé par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et du Programme de mobilité universitaire intra-Afrique de l'UE et de l'UA.

Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures

Constats :

- La réalisation de l'Agenda 2063 ou des ODD pourrait nécessiter d'augmenter jusqu'à 30 % le volume annuel de dépenses publiques dans les pays à faible revenu (Baum et al., 2017). Mais l'aide étrangère et les autres recettes non fiscales, à l'instar des revenus tirés des ressources naturelles, constituent des flux éminemment volatils et difficilement prévisibles (OCDE/ATAF/CUA, 2017).
- Pour renforcer les régimes d'imposition, les pouvoirs publics doivent tenir compte de l'importance du secteur informel qui, en Afrique subsaharienne, contribue à hauteur de 38 % au PIB, et adapter leurs politiques (OCDE/ATAF/CUA, 2017). Par exemple, il est habituellement plus difficile de collecter des statistiques fiables auprès des entreprises informelles et de leur faire respecter les réglementations en vigueur.
- L'aide en appui au secteur public et à la gestion administrative est en repli : en 2015, elle a représenté moins de 2 % de l'aide totale allouée à l'Afrique.
- Les gouvernements africains connaissent actuellement une érosion de leurs recettes non fiscales. En moyenne, l'APD en 2015 a été inférieure de 10 % à son niveau de 2013 (même si, dans le cas des pays à faible revenu, la baisse s'est limitée à 1 %). Les recettes tirées des exportations de pétrole des pays d'Afrique représentent un tiers du niveau record enregistré en 2011.

Mesures préconisées :

Concevoir des systèmes fiscaux qui élargissent l'assiette fiscale et favorisent le respect de leurs obligations par les contribuables :

- ▶ Renforcer la transparence des systèmes fiscaux et améliorer la communication avec les contribuables ;
- ▶ Concevoir un système fiscal qui réduise la charge et le coût du respect des obligations fiscales.

Investir dans l'optimisation de l'efficacité des administrations fiscales :

- ▶ Simplifier les administrations et les procédures fiscales ;

Coopérer à l'échelon international pour améliorer les systèmes fiscaux :

- ▶ Coordonner les politiques et les systèmes fiscaux au niveau des CER et du continent ;
- ▶ Rejoindre les initiatives et les forums internationaux pour contrecarrer des pratiques comme l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, l'arbitrage fiscal et les flux financiers illicites ;
- ▶ Collaborer avec des partenaires internationaux pour améliorer les statistiques des recettes publiques.

Les pays africains vont devoir consentir de lourds investissements pour financer leurs besoins de développement. L'Agenda 2063, le Plan d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la cible 17.1 des ODD insistent tous sur le rôle central d'une hausse des impôts pour financer durablement le développement.

Concevoir des systèmes fiscaux qui élargissent l'assiette fiscale et favorisent le respect de leurs obligations par les contribuables

► Renforcer la transparence des systèmes fiscaux et améliorer la communication avec les contribuables.

- Une meilleure communication pour aider les contribuables à comprendre le lien entre leurs impôts et les dépenses publiques peut accroître leur acceptation et favoriser le respect des obligations fiscales. Certains pays vont plus loin, en associant explicitement certains impôts à des programmes spécifiques : c'est le cas d'impôts créés pour abonder des fonds de réponse d'urgence, des programmes de couverture santé ou de gros investissements. Le Rwanda lève ainsi des impôts pour son fonds national d'entretien des routes tandis que l'Ouganda a institué une taxe sur les infrastructures pour financer la construction d'une voie ferrée à écartement standard.
- Une amélioration de la communication et de la proximité entre les fonctionnaires et les citoyens peut rejaillir très positivement sur les recettes fiscales. Au Rwanda, la décentralisation du système de recouvrement a prouvé qu'une plus grande proximité géographique renforçait le flux d'informations ainsi que le respect des obligations fiscales (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). En Éthiopie, les autorités fiscales ont amélioré le taux de recouvrement de 32 % en rappelant aux contribuables qu'ils avaient le devoir de payer leurs impôts et de 38 % en les menaçant de procéder à des contrôles (Shimeles, Gurara et Woldeyes, 2017).

► Concevoir un système fiscal qui réduise la charge et le coût du respect des obligations fiscales.

- En « dissociant » les politiques (par exemple en séparant l'immatriculation des entreprises de la fiscalité) (Jütting et Laiglesia, 2009), les gouvernements peuvent accroître l'attrait du secteur formel. Des licences d'exploitation gratuites permettraient aux entreprises d'accéder aux dispositifs de protection sociale ou d'incitations. Cela pourrait constituer une première étape pour améliorer les performances des entreprises et favoriser à moyen terme le respect des obligations fiscales.
- Des impôts forfaitaires pourraient être introduits lorsque la petite taille des entreprises ou l'importance de l'informalité rendent le coût du respect des obligations fiscales trop élevé. La Côte d'Ivoire taxe ainsi forfaitairement le revenu commercial des individus en deçà d'un certain seuil. En simplifiant les versements des petites entreprises, ce système peut améliorer le respect des obligations fiscales (OCDE, 2016b et 2015b). Mais ces impôts peuvent avoir des effets imprévus, comme d'inciter les entreprises à maintenir leur chiffre d'affaires sous ce seuil.
- Le prélèvement à la source sur les salaires dans les petites entreprises pourrait réduire le coût du respect des obligations fiscales par les employés et augmenter les recettes.

Investir dans l'optimisation de l'efficacité des administrations fiscales

► Simplifier les administrations et les procédures fiscales.

- La suppression des exemptions fiscales inefficaces peut accroître les recettes tout en réduisant la charge administrative et en éliminant les distorsions dommageables. Le Maroc a accru ses recettes de TVA en introduisant des réformes pour élargir la base d'imposition, simplifier les règles applicables et réduire le nombre d'exonérations



et de taux de TVA applicables. Résultat, entre 2004 et 2013, la part des recettes de TVA dans le PIB a augmenté de 2.8 points de pourcentage, soit plus de la moitié de la hausse des recettes fiscales sur la période (OCDE/ATAF/CUA, 2017).

- La déclaration électronique peut améliorer le respect des obligations fiscales, parce qu'elle permet aux contribuables de gagner du temps, réduit les erreurs de calcul et simplifie les formalités à remplir. Depuis qu'elle a introduit ce système en 2001, l'Afrique du Sud a vu ses coûts de respect des obligations fiscales baisser de 22.4 % (Coolidge et Yilmaz, 2014).
- Les gouvernements recourent souvent à la solution consistant à créer un service distinct pour les gros contribuables. Même s'ils nécessitent plus de ressources, ces services sont en général rentables. Le Rwanda a amélioré le taux de respect de leurs obligations fiscales chez les gros contribuables, jusqu'à atteindre 97 %, en optimisant son mécanisme de contrôle et en instituant un Bureau des moyens et petits contribuables (BAfD/OCDE/PNUD, 2017, p. 80).

Coopérer à l'échelon international pour améliorer les systèmes fiscaux

- ▶ **Coordonner les politiques et les systèmes fiscaux au niveau des CER et du continent.**
 - Certaines CER, à l'instar de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont harmonisé les droits frappant les importations et les règles en matière de TVA pour tous les États membres, tout en maintenant une certaine flexibilité pour les taux appliqués. La SACU a franchi un pas supplémentaire en modernisant sa formule de répartition intégrale des recettes pour y inclure des droits d'accise et un volet développement, gérés par la Commission de la SACU. Le recouvrement des impôts s'en est trouvé optimisé et les différents acteurs nationaux disposent ainsi d'un outil pour s'atteler ensemble à la question du financement du développement dans la région.
- ▶ **Rejoindre les initiatives et les forums internationaux pour contrecarrer des pratiques comme l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, l'arbitrage fiscal et les flux financiers illicites.**
 - Vingt-et-un pays d'Afrique participent actuellement au cadre inclusif pour la mise en œuvre du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices). Dans les pays en développement, il s'agit avant tout de se prémunir contre les utilisations abusives et inappropriées des prix de transfert, contre des charges d'intérêt excessives, ainsi que le recours exagéré aux conventions fiscales et à la définition d'établissements stables. Avec d'autres organisations internationales, notamment le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), l'OCDE conduit des programmes de renforcement des capacités sur mesure dans 17 pays d'Afrique dans le but de renforcer les règles relatives aux prix de transfert et en matière de TVA.
 - Vingt pays d'Afrique et deux organisations internationales africaines (l'ATAF et le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales [CREDAF]) participent au Forum mondial de l'OCDE sur la TVA. Il s'agit d'élaborer des règles internationales en matière de TVA (avec les Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS) et de partager analyses politiques, expériences et meilleures pratiques.
 - Les gouvernements doivent s'employer ensemble à renforcer les contrôles aux frontières, repérer les flux financiers illicites et atténuer les écarts de taux d'imposition les plus marqués afin de réduire les incitations à procéder à des

arbitrages et des trafics transfrontaliers. En Afrique de l'Ouest, la première perte nette due aux flux financiers illicites était associée aux revenus tirés des ressources naturelles investis en dehors de la région. Pour assécher ces flux, les gouvernements nationaux peuvent s'associer à des initiatives et des forums internationaux, à l'image de l'Initiative OCDE/BAfD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique (OCDE, 2018c).

- ▶ **Collaborer avec des partenaires internationaux pour renforcer la qualité et la comparabilité des statistiques des recettes publiques.**
 - Les gouvernements africains auraient tout avantage à améliorer la comparabilité et la disponibilité de leurs informations statistiques à des fins d'analyses internationales. La simplification de l'accès aux informations concernant les systèmes fiscaux pour un grand nombre d'experts permettrait de renforcer la transparence mais également d'améliorer l'élaboration des politiques et la coopération internationale. Le projet Statistiques des recettes publiques en Afrique a permis de constituer une base de données unique et exhaustive contenant des informations détaillées sur les recettes publiques des pays africains. Entré dans sa troisième année, ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'UA, l'ATAF et l'OCDE. La base de données couvrira bientôt 21 pays et les informations sont classées selon une norme internationale, ce qui permet des comparaisons fines avec des pays du monde entier.

Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique

Constats :

- La plupart des pays d'Afrique peinent toujours à satisfaire les attentes de leurs citoyens en matière d'élaboration des politiques et de délivrance des services publics. Entre 2014 et 2016, ces espoirs déçus ont motivé plus de 22 % des manifestations enregistrées en Afrique.
- Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, la responsabilité des gouvernements reste faible. Les avancées enregistrées depuis 2008 sont marginales et la dynamique s'essouffle.
- L'absence de statistiques en Afrique traduit le manque de capacités institutionnelles et pourrait empêcher les dirigeants de saisir parfaitement la situation de leur pays. Ainsi, sept pays d'Afrique n'ont pas effectué de recensement de leur population depuis plus de dix ans (CEPED, 2016).
- De nombreux pays ont engagé depuis les années 1990 une décentralisation administrative et politique, avec notamment la tenue d'élections locales et le transfert de pouvoirs supplémentaires aux autorités infranationales. Mais la décentralisation budgétaire est souvent en retard sur la décentralisation politique.

Mesures préconisées :

Accroître la responsabilité et la transparence des processus d'élaboration des politiques et des politiques de redistribution :

- ▶ Recourir à des solutions numériques en appui à l'ouverture des bases de données et aux initiatives relatives à la liberté d'information mais également pour les services publics.

Mesures préconisées : (cont.)

Promouvoir une saine gouvernance des entreprises, et un environnement d'affaires stable :

- ▶ Instituer des cadres réglementaires nationaux et lancer des initiatives sur la gouvernance des entreprises dans le but de renforcer les capacités du secteur privé ;
- ▶ Renforcer la transparence et la compétitivité des entreprises publiques.

Investir constamment dans la modernisation des capacités institutionnelles :

- ▶ Déployer des programmes systématiques de renforcement des capacités pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, les approches managériales et la culture institutionnelle ;
- ▶ Mettre en œuvre la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui prévoit d'allouer chaque année 0.15 % des budgets nationaux aux activités statistiques.

Veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre à un échelon gouvernemental adapté :

- ▶ Adopter le principe de subsidiarité, qui veut que la responsabilité d'une politique donnée incombe à l'autorité compétente au niveau le plus adapté, en concertation avec les autres échelons de gouvernement ;
- ▶ Amener la décentralisation budgétaire au même niveau que le transfert des responsabilités politiques et administratives.

Accroître la responsabilité et la transparence des processus d'élaboration des politiques et des politiques de redistribution

- ▶ Recourir à des solutions numériques en appui à l'ouverture des bases de données et aux initiatives relatives à la liberté d'information mais également pour les services publics.
 - Au Cabo Verde, le centre d'information des citoyens, *Casa do Cidadao*, propose un portail unique d'accès aux services administratifs. Cette initiative a raccourci les délais pour les démarches à accomplir, facilité les interactions entre le public et le gouvernement et amélioré la fiabilité des données.
 - L'initiative pour l'*open data* au Kenya (Kenya Open Data Initiative [KODI]), lancée en 2011, permet à tout un chacun d'accéder aux bases de données du gouvernement et contribue à une gouvernance transparente. À ce jour, 31 ministères l'alimentent avec leurs données.

Promouvoir une saine gouvernance des entreprises, et un environnement d'affaires stable

- ▶ Instituer des cadres réglementaires nationaux et lancer des initiatives sur la gouvernance des entreprises dans le but de renforcer les capacités du secteur privé.
 - Pour les entreprises cotées en bourse, les gouvernements doivent fixer et faire respecter des normes en matière de comptabilité et d'audit. Au Kenya, le Private Sector Corporate Governance Trust s'emploie avec le secteur privé et le gouvernement à renforcer les capacités institutionnelles et à introduire des pratiques de bonne gouvernance (Gatamah, 2002).
- ▶ Renforcer la transparence et la compétitivité des entreprises publiques.
 - Les gouvernements peuvent accroître la transparence et améliorer la gouvernance des entreprises publiques en limitant les conflits d'intérêt, en instituant des cadres

réglementaires efficaces, en traitant de manière équitable les autres actionnaires et investisseurs et en respectant les normes internationales en matière d'éthique d'entreprise et de relations avec les actionnaires (SOE Network for Southern Africa, 2014). Plus généralement, les pays doivent réfléchir à l'alignement de leurs réglementations sur les meilleurs principes et pratiques internationaux. Les *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques* (OCDE, 2015c) reviennent plus en détail sur ces questions.

Investir constamment dans la modernisation des capacités institutionnelles

► **Déployer des programmes systématiques de renforcement des capacités pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, les approches managériales et la culture institutionnelle à tous les échelons de gouvernement.**

- En Afrique du Sud, la municipalité d'eThekweni a créé l'institut municipal d'apprentissage (Municipal Institute of Learning [MILE]) pour renforcer les capacités des autorités locales. Depuis 2009, l'institut a formé 3 600 responsables territoriaux de différents pays d'Afrique.
- Avec un certain nombre d'autres donateurs, le Fonds monétaire international a mis en place en Afrique six centres régionaux d'assistance technique, dans le but de renforcer les capacités locales de gestion économique et financière. L'assistance est prodiguée par une équipe d'experts résidents, qui organise des colloques nationaux, assure une formation professionnelle et dispense des cours dans la région.

► **Allouer davantage de ressources au renforcement des capacités statistiques en Afrique**

- Mettre en œuvre la décision des chefs d'État et de gouvernement visant à allouer chaque année 0.15 % des budgets nationaux aux activités statistiques, comme l'a rappelé la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Nouakchott en décembre 2017. L'Afrique du Sud a respecté cet engagement, en allouant 0.19 % de son budget 2018 aux activités statistiques.
- Contrôler l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 exige la mise en place de solides cadres de suivi et d'évaluation. Le soutien de toutes les parties prenantes à l'actualisation et la révision de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) pourrait aider les bureaux nationaux de statistique à concevoir des indicateurs, des définitions et des processus de mesure et de contrôle unifiés pour toutes les cibles de l'Agenda 2063.
- Les pays doivent œuvrer pour rendre l'Institut panafricain de la statistique entièrement opérationnel à l'horizon 2023, conformément à l'Agenda 2063.

Veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre à un échelon gouvernemental adapté

► **Adopter le principe de subsidiarité, qui veut que la responsabilité d'une politique donnée incombe à l'autorité compétente au niveau le plus adapté, en concertation avec les autres échelons de gouvernement.**

- De nombreux gouvernements africains doivent développer leur action en matière de gouvernance multi-niveaux. En 2014, l'UA adoptait la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Malgré le consensus prévalant sur ces questions parmi les dirigeants africains, seuls 13 pays l'ont signée au moment de la rédaction de ce rapport (UA, 2018).



- Les dynamiques visant à mettre en place une gouvernance multi-niveaux sont propres à chaque pays. Un certain nombre de tâtonnements sont nécessaires avant de trouver le juste équilibre entre les différents échelons (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- ▶ **Amener la décentralisation budgétaire au même niveau que le transfert des responsabilités politiques et administratives.**
 - Des réformes efficaces en matière de décentralisation budgétaire permettraient aux autorités locales de doper leurs ressources et d'investir dans les infrastructures et les services nécessaires. Les transferts nationaux, la répartition automatique des revenus tirés des ressources naturelles, la valorisation foncière, le renforcement des capacités des administrations fiscales locales et la promotion des financements privés font partie des réformes à engager (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Des efforts pour améliorer la transparence de la gouvernance locale et les capacités institutionnelles doivent aller de pair avec la décentralisation budgétaire.
 - Les budgets participatifs peuvent renforcer la légitimité fiscale des autorités infranationales, comme l'a prouvé l'introduction du logiciel YTax au Sénégal.

Annexe 8.A1. Liens entre les mesures préconisées et les méga-tendances, les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD

Mesures préconisées	Objectifs connexes de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable connexes	Méga-tendances prises en compte
Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 3 : Resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 4 : Encourager la croissance verte	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues Objectif 6 : Économie bleue/maritime Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	5. Changement climatique et transition vers une économie verte
Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences	Objectif 2 : Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation Objectif 17 : Une égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie Objectif 18 : Des jeunes et des enfants impliqués et autonomisés	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 3. Dividendes démographiques de l'Afrique
Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien alimentés	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	3. Dividendes démographiques de l'Afrique



Annexe 8.A1. Liens entre les mesures préconisées et les méga-tendances, les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD (cont.)

Mesures préconisées	Objectifs connexes de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable connexes	Méga-tendances prises en compte
Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde	Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse »
Action 8 : Approfondir l'intégration régionale	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération) Objectif 9 : Les principales institutions financières et monétaires sont créées et mises en fonction Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures	Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique	Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération) Objectif 11 : Les valeurs et les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique

Notes

1. D'après www.aainitiative.org/circular-economy (consulté le 31 janvier 2018).
2. www.fonerwa.org/ (consulté le 31 janvier 2018).
3. www.travelmauritius.net/eco-tourism.html (consulté le 31 janvier 2018).
4. <https://tellmaps.com/uis/gender/#!/tellmap/1152163451>.
5. Voir par exemple https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/evaluations_of_cash_transfer_programs_in_african_settings_policy_memo.pdf.
6. www.adeanet.org/adeapmp/sites/default/files/activities/tvsd_and_ppp_policy_brief_v1.pdf.
7. Initiative du Center for Inter-American Policy and Research (CIPR), du Département d'études économiques de l'université Tulane, du Center for Global Development et de l'Inter-American Dialogue, le projet « Engagement envers l'équité » (CEQ) est dirigé par Nora Lustig depuis 2008. Il est hébergé au sein du Commitment to Equity Institute de l'université Tulane. Voir www.commitmenttoequity.org.
8. Le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine en janvier 2012, identifie sept groupes de programmes prioritaires : politique commerciale ; facilitation du commerce ; capacités de production ; infrastructures liées au commerce ; financement des transactions commerciales ; informations commerciales ; et intégration des marchés de facteurs.

Références

- Afrika, J.-G. K. et G. Ajumbo (2012), « Informal cross border trade in Africa: Implications and policy recommendations », *Africa Economic Brief*, Vol. 3/10, Banque africaine de développement, Abidjan, <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic%20Brief%20-%20Informal%20Cross%20Border%20Trade%20in%20Africa%20Implications%20and%20Policy%20Recommendations%20-%20Volume%203.pdf>.
- Ahmad, N. et A. Primi (2017), « From domestic to regional to global: Factory Africa and factory Latin America? », in *Global Value Chain Development Report 2017: Measuring and Analyzing the Impact of GVCs on Economic Development*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/440081499424129960/Measuring-and-analyzing-the-impact-of-GVCs-on-economic-development>.
- America, R. (2013), « Economic development with limited supplies of management. What to do about it: The case of Africa », *Challenge*, Vol. 56/1, pp. 61-71, <https://doi.org/10.2753/0577-5132560103>.
- Amin, M. et A. Islam (2015), « Are large informal firms more productive than the small informal firms? Evidence from firm-level surveys in Africa », *World Development*, Vol. 74, pp. 374-385, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.05.008>.
- Atchoarena, D. et A. Delluc (2002), *Revisiting Technical and Vocational Education in Sub-Saharan Africa: An Update on Trends, Innovations and Challenges*, rapport préparé par la Banque mondiale, UNESCO-IIEP, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001293/129354e.pdf>.
- BAfD/FMI/Banque mondiale (2017), *The G20 Compact with Africa: A joint Report*, Banque africaine de développement, Fonds monétaire international et Banque mondiale, Baden, www.compactwithafrica.org/content/dam/Compact%20with%20Africa/2017-03-30-g20-compact-with-africa-report.pdf.
- BAfD/OCDE (2013), *Enabling Green Growth in Africa*, rapport conjoint du colloque sur « La croissance verte en Afrique » organisé à Lusaka (Zambie), Banque africaine de développement et OCDE, www.oecd.org/dac/environment-development/AfDB-OECD%20Enabling%20green%20growth%20in%20Africa%20workshop%20report.pdf.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2008-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2015-fr>.

- BAfD/UA (2017), *Africa Visa Openness Report 2017*, Banque africaine de développement et Union Africaine, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2017_Africa_Visa_Openness_Report_-_Final.pdf.
- Banque mondiale (2018), *The State of Social Safety Nets 2018*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29115/9781464812545.pdf?sequence=5&isAllowed=y>.
- Banque mondiale (2014), *Capital humain pour l'agriculture en Afrique*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/189491468009997897/pdf/857130BRI0FREN00Box382147B00PUBLIC0.pdf>.
- Banque mondiale/Elsevier (2014), *A Decade of Development in sub-Saharan African Science, Technology, Engineering & Mathematics Research*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/237371468204551128/pdf/910160WPOP126900disclose09026020140.pdf>.
- Bashir, S. et al. (2018), *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29377>.
- Baum, A. et al. (2017), « Can they do it all? Fiscal space in low-income countries », *IMF Working Paper*, No. 17/110, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/05/05/Can-They-Do-It-All-Fiscal-Space-in-Low-Income-Countries-44889.
- Berrisford, S. (2013), « Getting land governance right in sub-Saharan cities: More than land administration », in Napier, M. et al., *Trading Places: Accessing Land in African Cities*, Urban LandMark, Pretoria.
- Brahmbhatt, M., C. Haddaoui et J. Page (2017), « Green industrialisation and entrepreneurship in Africa », *Contributing Paper for African Economic Outlook 2017: Entrepreneurship and Industrialisation, New Climate Economy*, Londres et Washington, DC, <http://newclimateeconomy.report/workingpapers/wp-content/uploads/sites/5/2017/10/Green-Industrialisation-and-Entrepreneurship-in-Africa.pdf>.
- Bughin, J. et al. (2016), *Lions on The Move II: Realizing the Potential of Africa's Economies*, McKinsey Global Institute, McKinsey & Company, <https://www.mckinsey.com/featured-insights/middle-east-and-africa/lions-on-the-move-realizing-the-potential-of-africas-economies>.
- Byamugisha, F. (2013), *Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Program to Scale Up Reforms and Investments*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/732661468191967924/pdf/780850PUB0EPI00LIC0pubdate05024013.pdf>.
- CEA (2016a), *Vers une industrialisation verte en Afrique : Rapport économique sur l'Afrique 2016*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2016.
- CEA (2016b), *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <http://repository.uneca.org/handle/10855/23073>.
- CEPED (2016), *Inventaire des recensements et enquêtes démographiques en Afrique*, Centre Population et Développement, Université Paris Descartes, Paris, www.ceped.org/ireda/spip.php?article66&lang=fr.
- Chacha, M. (2014), « Regional integration and the challenge of overlapping memberships on trade », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 17/4, pp. 522-544, <https://link.springer.com/article/10.1057%2Fjird.2013.13>.
- Christiaensen L. et al. (2018), « Migrants, towns, poverty and jobs: Insights from Tanzania », *Policy Research Working Paper*, No. 8340, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/613771518633294230/pdf/WPS8340.pdf>.
- Christiaensen L., J. De Weerdt et R. Kanbur (2017), « Where to create jobs to reduce poverty: Cities or towns? », *Working Paper C-40300-TZA-1*, International Growth Centre, www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/05/Christiaensen-et-al-2017-working-paper.pdf.
- Christiaensen, L. et Y. Todo (2014), « Poverty reduction during the rural-urban transformation: The role of the missing middle », *Policy Research Working Paper*, No. 6445, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/15587/wps6445.pdf>.
- Climate Policy Initiative (2012), « San Giorgio group case study: Ouarzazate I concentrated solar power – Morocco », rapport élaboré par la Climate Policy Initiative pour le San Giorgio Group, <https://climatepolicyinitiative.org/publication/san-giorgio-group-case-study-ouarzazate-i-csp/>.
- Cling, J.-P. et al. (2014), *The Informal Economy in Developing Countries*, Routledge, Londres/New York.
- CNUCED (2018), *African Continental Free Trade Area: Challenges and Opportunities of Tariff Reductions*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ser-rp-2017d15_en.pdf.

- CNUCED (2015), *Le développement économique en Afrique – Rapport 2015 : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2015_fr.pdf.
- CNUCED (2014), *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique : Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2014_fr.pdf.
- Coolidge, J. et F. Yilmaz (2014), « Does e-filing reduce tax compliance costs in developing countries? », *Investment Climate in Practice*, No. 21, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/20428>.
- Corrigan, T. (2016), « Space, soil and status: Insights from the APRM into the governance of land in Africa », *Saia Occasional Paper*, No. 229, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, www.saiia.org.za/occasional-papers/1032-space-soil-and-status-insights-from-the-aprm-into-the-governance-of-land-in-africa.
- CSAO (2016), *Transformations in the Food Economy and Implications for Policy Making*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Nigéria, www.oecd.org/swac/topics/handout-transformations-food-economy-ENG.pdf.
- CUA (2015), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_fr.pdf.
- De Melo, J., M. Nouar et J.-M. Solleder (2017), « Integration along the Abuja road map – A progress report », *FERDI Working Paper*, No. 191, www.ferdi.fr/fr/publication/p191-integration-along-abuja-road-map.
- Deininger, K. (2003), « Does cost of schooling affect enrollment by the poor? Universal primary education in Uganda », *Economics of Education Review*, Vol. 22/3, pp. 291-305, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.629.4081&rep=rep1&type=pdf>.
- Dihel, N. et A.-G. Goswami (2016), *The Unexplored Potential of Trade in Services in Africa: From Hair Stylists and Teachers to Accountants and Doctors*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/24968>.
- Esiara, K. (2018), « Rwanda bourse rolls out an SME segment », *The East African*, 1^{er} avril, www.theeastafrican.co.ke/business/Rwanda-bourse-rolls-out-an-SME-segment/2560-4367674-1sqf8/index.html.
- FAO (2017), *Formalization of Informal Trade in Africa Trends, Experiences and Socio-economic impacts*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Accra, www.fao.org/3/a-i7101e.pdf.
- Farole, T. (2016), *Factory Southern Africa?: SACU in Global Value Chains - Summary Report (English)*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/973351468195001238/pdf/102850-WP-P149486-Box394847B-PUBLIC-Factory-Southern-Africa-FINAL-PUBLISH-002.pdf>.
- Fessehaie, J. (2018), « How can the CFTA help Africa respond to its economic transformation imperative? », *Bridges Africa*, Vol. 7/1, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève, www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/how-can-the-cfta-help-africa-respond-to-its-economic-transformation.
- Frazer, G. (2017), « Examining the impact of the common external tariff of the East African Community in Uganda », *International Growth Centre Policy Paper*, ICG, Londres.
- Gatamah, K. (2002), *Launching Corporate Governance in Africa with an Emphasis on Kenya*, Centre for International Private Enterprise, Washington, DC, www.cipe.org/sites/default/files/publication-docs/gatamah.pdf.
- Gelb, A. et al. (2009), « To formalize or not to formalize? Comparisons of microenterprise data from Southern and East Africa », *Center for Global Development Working Paper*, No. 175, Washington, DC, www.cgdev.org/content/publications/detail/1422458.
- GIZ (2013), *Support to Land Reform Project in Namibia*, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ), www.giz.de/projektdaten/projects.action?request_locale=en_EN&pn=201322767.
- Grogan, L. (2009), « Universal primary education and school entry in Uganda », *Journal of African Economies*, Vol. 18/2, <https://doi.org/10.1093/jae/ejn015>.
- ICA (2017), *Infrastructure Financing Trends in Africa 2016*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan, www.icafrica.org/fileadmin/documents/IFT_2016/Infrastructure_Financing_Trends_2016.pdf.
- ICTSD (2018), « African leaders prep for summit on continental trade deal », *Bridges Africa*, Vol. 22/4, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève, www.ictsd.org/bridges-news/bridges/news/african-leaders-prep-for-summit-on-continental-trade-deal.

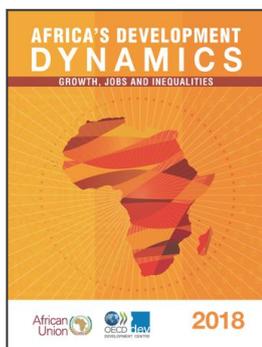


- ITC (2016), *Investing in Trade Promotion Generates Revenue – A Study of Trade Promotion Organizations*, Centre du Commerce International, Genève, www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/160204-Investing%20in%20trade%20promotion_low-res.pdf.
- Jütting, J. et J. de Laiglesia (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement : Une normalité indépassable ?*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059269-fr>.
- Kappel, R., B. Pfeiffer et H. Reisen (2017), « Compact with Africa: Fostering private long-term investment in Africa », *Discussion paper 13/2017*, German Development Institute (DIE), Bonn, www.die-gdi.de/discussion-paper/article/compact-with-africa-fostering-private-long-term-investment-in-africa/.
- Kasita, M. (2011), « Establishing communal land registration in Namibia: The process, benefits and challenges », conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté 2011, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTIE/Resources/475495-1302790806106/EstablishingKasitaPres4.pdf>.
- Khan, M. (2009), *Governance, Growth and Poverty Reduction*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <http://dag.un.org/handle/11176/377014>.
- Lall, S.-V., J.-V. Henderson et A.-J. Venables (2017), *Africa's Cities: Opening Doors to the World*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25896>.
- Locke, A. et G. Henley (2016), *Urbanisation and Land Property Rights: The Need to Refocus Attention*, Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10309.pdf.
- Lopez Gonzalez, J., P. Kowalski et P. Achard (2015), « Trade, global value chains and wage-income inequality », *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, no. 182, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js009mzrqd4-en>.
- Ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique du Bénin (1999), *Éducation pour tous : Bilan à l'an 2000*, ministère de l'Éducation, Cotonou, <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002193/219306f.pdf>.
- Moriconi-Ebrard, F., D. Harre et P. Heinrigs (2016), *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950–2010 : Africapolis I, mise à jour 2015*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252257-fr>.
- Morris, M. et J. Barnes (2006), « Regional development and cluster management: Lessons from South Africa », in *Development on the Ground: Clusters, Networks and Regions in Emerging Economies*, université du Cap, pp. 278-298, https://open.uct.ac.za/bitstream/item/22614/Morris_Regional_2006.pdf?sequence=1.
- Naudé, W. (2017), « Entrepreneurship, education and the Fourth Industrial Revolution in Africa », *Discussion Paper Series*, No. 108555, Institute of Labor Economics, Bonn, <http://ftp.iza.org/dp10855.pdf>.
- NCTTCA (2017), *Northern Corridor Transport Observatory Report: Trade and Transport Facilitation, 10th Issue*, Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional, http://top.ttcanc.org/download_doc.php?docid=150410290402214866.
- Nishimura, M. et al. (2009), « A comparative analysis of universal primary education policy in Ghana, Kenya, Malawi and Uganda », *Journal of International Cooperation in Education*, Vol. 12/1, pp. 143-158, <http://home.hiroshima-u.ac.jp/cice/wp-content/uploads/2014/03/12-1-10.pdf>.
- OCDE (2018a), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en>.
- OCDE (2018b), *Private Philanthropy for Development*, The Development Dimension, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264085190-en>.
- OCDE (2018c), *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>.
- OCDE (2018d), « Youth well-being policy review of Malawi », projet UE-OCDE sur l'inclusion des jeunes, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/inclusivesocietiesanddevelopment/Youth-well-being-policy-review-Malawi.pdf.
- OCDE (2017a), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.
- OCDE (2017b), *Green Growth Indicators 2017*, OECD Green Growth Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268586-en>.
- OCDE (2017c), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.

- OCDE (2017d), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OCDE (2017e), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>.
- OCDE (2016a), *Afrique subsaharienne : Rapport régional de l'indicateur « institutions sociales et égalité femme-homme » (SIGI)*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/docs/Brochure SIGI SSA web.pdf>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- OCDE (2015a), *Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235441-fr>.
- OCDE (2015b), « Taxation of SMEs in OECD and G20 Countries », *OECD Tax Policy Study*, No. 23, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264243507-en>.
- OCDE (2015c), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Édition 2015, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264244221-fr>.
- OCDE (2013), *Perspectives du développement mondial 2013 : Les politiques industrielles dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2013-fr.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrés contribuent à l'économie des pays en développement*, Organisation internationale du travail, Genève/Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264290730-fr>.
- OIT (2015), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes*, Organisation internationale du travail, Genève, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_412019.pdf.
- ONUDI (2013), *Africa Investor Report 2013 - Executive Summary*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne, www.unido.org/sites/default/files/2014-09/Executive_Summary_AIS_2013_Report_xiamen_2014_0.pdf.
- ONU-Habitat (2013), *Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity*, ONU-Habitat, Nairobi, <https://unhabitat.org/books/streets-as-public-spaces-and-drivers-of-urban-prosperity/>.
- Oosthuizen, M. et al. (2016), « Informality and inclusive growth in sub-Saharan Africa », *ELLA Regional Evidence Papers*, préparé par l'unité de recherche sur les politiques de développement, Université du Cap, <http://bit.ly/REPDpru>.
- Otiso, K.-M. (2005), « Kenya's secondary cities growth strategy at crossroads: Which way forward? » *GeoJournal*, No. 62, pp. 117-128, <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2Fs10708-005-8180-z.pdf>.
- PNUD (2014), *Inclusive Green Growth in Africa: Rationale, Challenges and Opportunities*, Programme des Nations Unies pour le développement, Afrique du Sud, www.za.undp.org/content/dam/south-africa/docs/mdgs/Inclusive%20Green%20Growth%20in%20Africa-Rationale%20Challenges%20and%20Opportunities1.pdf.
- PNUE (2015), *Green Economy: Building Inclusive Green Economies in Africa, Experience and Lessons Learned 2010-2015*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.greengrowthknowledge.org/sites/default/files/downloads/resource/Building_Inclusive_Green_Economies_In_Africa_UNEP.pdf.
- Quisumbing, R.-A. et N. Kumar (2014), *Land Rights Knowledge and Conservation in Rural Ethiopia, Mind the Gender Gap*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC, www.gender-gap.net/sites/default/files/documents/ifpridp01386.pdf.
- Reisen, H. (2015), « Will the AIIB and the NDB help reform multilateral development banking? », *Global Policy*, Vol. 6/3, pp. 297-304, <https://doi.org/10.1111/1758-5899.12250>.
- Roy, R. (2016), « The cost of air pollution in Africa », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, no. 333, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlqzq77x6f8-en>.
- Shimeles A., D.-Z. Gurara et F. Woldeyes (2017), « Taxman's dilemma: Coercion or persuasion? evidence from a randomized field experiment in Ethiopia », *American Economic Review*, Vol. 107/5, pp. 420-424, www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.p20171141.
- SOE Network for Southern Africa (2014), *Guidelines on the Governance of State-Owned Enterprises for Southern Africa*, OECD-Southern Africa Network on the Governance of State-Owned Enterprises, www.oecd.org/daf/ca/SOE-Guidelines-Southern-Africa.pdf.
- TNC (2015), *Upper Tana-Nairobi Water Fund Business Case. Version 2*, The Nature Conservancy, Nairobi, www.nature.org/ourinitiatives/regions/africa/upper-tana-nairobi-water-fund-business-case.pdf.



- UA (2018), *List of Countries Which Have Signed, Ratified/Acceded to the African Charter on Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development*, Union Africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/sites/default/files/treaties/7802-sl-african-charter-on-the-values-and-principles-of-decentralisation-local.pdf> (consulté le 3 mai 2018).
- UA/CEA(2012), *Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain*, Commission de l'Union Africaine et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/questions_liees_au_commerce_intra-africain_plan_daction_propose_pour_lintensification_du_commerce_intra-africain_cadre_pour_lacceleration.pdf.
- UNESCO (2015a), *Children out-of-School, or in School but Still Not Learning?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/children-out-of-school-or-in-school-but-still-not-learning-en.pdf>.
- UNESCO (2015b), *Genre et EPT 2000-2015 : progrès et enjeux*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234809f.pdf>.
- Van Fleet, J.-W. (2012), *Africa Learning Barometer*, Centre for Universal Education, Brookings Institution, Washington, DC, <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2012/09/Africa-Learning-BarometerFINAL.pdf>.



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2018
Growth, Jobs and Inequalities

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264302501-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2018), « Recommandations », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264302525-20-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.